

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 14 septembre 2015

Le conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 14 septembre 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Dominique TOURTE
Mme Élise FAJGELES
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
Mme Olga TROSTIANSKY
Mme Alexandra CORDEBARD
M. Didier Le RESTE
M. Frédéric BOUSCARLE

Ont donné pouvoir :

Mme Anne SOUYRIS à M. Sylvain RAIFAUD
M. Stéphane BRIBARD à M. Paul SIMONDON

Le quorum est atteint.

Excusées :

Mme Martine CERDAN

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 44.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA1015132 8

Projet de délibération : MA 1015133 32

Projet de délibération : 2015 DPE 72 32

Projet de délibération : 2015 DVD 183 32

Projet de délibération : 2015 DVD 201 32

Projet de délibération : 2015 DFA 90 33

Projet de délibération : 2015 DAC 297 33

Projet de délibération : 2015 DAC 416 34

Projet de délibération : 2015 DAC 448 34

Projet de délibération : 2015 DAC 498 35

Projet de délibération : 2015 DAC 539 35

Projet de délibération : 2015 DASCO 68 36

Projet de délibération : 2015 DASCO 119 36

Projet de délibération : 2015 DASCO 142 37

Projet de délibération : 2015 DDCT 76 38

Projet de délibération : 2015 DDCT 83 39

Projet de délibération : 2015 DDCT 84 39

Projet de délibération : 2015 DDCT 85 39

Projet de délibération : 2015 DDCT 102 40

Projet de délibération : 2015 DDCT 105 40

Projet de délibération : 2015 DDCT 106 41

Projet de délibération : 2015 DDCT 114 42

Projet de délibération : 2015 DDEEES 228 42

Projet de délibération : 2015 DEVE 123 43

Projet de délibération : 2015 DFPE 13 44

Projet de délibération : 2015 DFPE 73 44

Projet de délibération : 2015 DFPE 167 44

Projet de délibération : 2015 DFPE 171 45

Projet de délibération : 2015 DFPE 244 45

Projet de délibération : 2015 DFPE 400 45

Projet de délibération : 2015 DJS 53 46

Projet de délibération : 2015 DJS 256 46

Projet de délibération : 2015 DJS 276 47

Projet de délibération : 2015 DJS 300 47

Projet de délibération : 2015 DJS 301 47

Projet de délibération : 2015 DJS 315 47

Projet de délibération : 2015 DLH 156 48

Projet de délibération : 2015 DLH 182 48

Projet de délibération : 2015 DLH 202 49

Projet de délibération : 2015 DLH 228 49

Projet de délibération : 2015 DLH 229 49

Projet de délibération : 2015 DLH 235 50

Projet de délibération : 2015 DPA 54 50

Projet de délibération : 2015 DPA 57.....	50
Projet de délibération : 2015 DPA 82.....	51
Projet de délibération : 2015 DPP 16.....	51
Projet de délibération : 2015 DU 135.....	52
Projet de délibération : 2015 DU 139.....	52
Projet de délibération : 2015 DU 169.....	53
Projet de délibération : 2015 SG 5.....	53
Projet de délibération : MA 1015182.....	54
Projet de délibération : MA 1015183.....	54
Projet de délibération : 2015 DVD 137.....	55
Projet de délibération : 2015 SG 61.....	56

Vœux du conseil municipal

Le Conseil des Séniors du 10^e arrondissement

La ville de Paris participe depuis de nombreuses années, dans un esprit de justice sociale, à l'acquisition des cartes de transport en commun pour les Parisiens âgés ou handicapés, sous réserve de ressources.

Le 1er septembre 2015 est entré en vigueur le dézonage des transports en commun d'Ile-de-France, initiative heureuse qui facilite la mobilité des Franciliens. Toutefois, les titulaires de la carte Émeraude ne sont pas concernés par les avantages de ce dézonage. Ils doivent toujours acquérir des cartes différenciées (zones 1-2 ou zones 1 à 5) pour se déplacer en Ile-de-France.

Le Conseil des Séniors du 10^e proteste donc contre cette discrimination liée à l'âge, aux ressources et au handicap. Il appelle le conseil d'arrondissement à se prononcer en faveur du dézonage de la carte Émeraude.

Mme FASSO estime que le conseil d'arrondissement peut remercier le Conseil des Séniors de porter à sa connaissance ce type de discriminations liées à l'âge.

De nombreux séniors doivent se déplacer jusqu'à la zone 3 pour visiter des amis ou de la famille or, le coût de la carte des zones 1 à 5 est nettement plus élevé que celui correspondant à la carte des zones 1-2.

Dans le cadre des négociations menées, le STIF n'a pas encore accepté de dézoner le forfait Émeraude octroyé aux Parisiens.

Mme FAJGELES confirme que les négociations avec le STIF n'ont pas abouti aussi, le dézonage total n'a pas encore été mis en place, pour des questions budgétaires.

Il est certain qu'il faudra revenir sur ce point et trouver le moyen de poser de nouvelles négociations, pour que ce dézonage total puisse être mis en place.

Il faut rappeler que le dézonage existe déjà pour les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires, concernant les forfaits Émeraude et Améthyste.

Pour les titulaires de cartes d'anciens combattants, le forfait est bien dézonné (de 1 à 5) et il est totalement gratuit sur la région.

M. LE RESTE signale que les élus communistes approuvent la démarche initiée par le Conseil des Séniors du 10^e arrondissement.

Les évolutions intervenues dans le cadre de la réforme des forfaits Navigo, Émeraude et Améthyste ne cessent de susciter nombre de récriminations et de mobilisations de la part de la population retraitée la plus concernée.

La question de cette réforme se pose avec davantage d'acuité depuis l'entrée en vigueur du forfait unique le 1^{er} septembre dernier. Cette réforme s'est soldée par une augmentation importante du tarif annuel pour un grand nombre de retraités.

Les retraités ne sont pas des personnes privilégiées au revenu mirobolant, mais des personnes aux revenus modestes pour vivre dans une ville comme Paris, marquée par la croissance spectaculaire du prix de l'immobilier et du coût de la vie.

Dans ce contexte particulier, alors que Paris offre un cadre bien contraint pour des personnes âgées aux petits revenus, la perte de l'avantage constitué par la carte pourrait générer d'importantes répercussions. Certaines personnes âgées seraient conduites à renoncer à la majeure partie de leurs déplacements, ce qui accentuerait leur isolement. L'encouragement sur la nécessité d'utiliser les transports en commun se voit également remis en cause.

À l'heure où il s'agit de réduire la place de la voiture en ville, la hausse des tarifs apparaît bien paradoxale. C'est pour cette raison que le groupe communiste - Front de gauche a demandé au conseil de Paris de mai dernier la remise à plat de ce dispositif, ainsi que le lancement d'une concertation avec les organisations et associations représentatives des Parisiens retraités.

Les élus communistes maintiennent cette demande, dans la perspective du budget 2016 de la Ville. Il a été acté au Conseil de Paris de mai dernier qu'un bilan de la réforme des participations financières des usagers du forfait Navigo Émeraude soit réalisé à la fin de la première année de son entrée en vigueur.

Mme VASA déclare qu'elle se prononce en faveur de l'étude du dézonage des cartes émeraude et elle rappelle que cette mesure avait été portée notamment par les écologistes au conseil régional.

La progressivité mise en place pour ces cartes représente un progrès toutefois, cette évolution a été radicale et les cartes sont chères. Aussi, cette situation pourrait être réétudiée.

Mme PAWLIK appuie l'emploi du terme « discrimination » et elle soutient la démarche et la demande conduites par le Conseil des Séniors.

Cette problématique aurait déjà dû être connue de l'exécutif depuis fort longtemps. Aujourd'hui, les séniors résidant à Paris sont victimes d'une double discrimination : la hausse du tarif régional et celle du tarif parisien, d'où une augmentation qui peut atteindre 850 % dans certains cas. Cette situation est inadmissible.

Il est demandé, dans le cadre du conseil régional, avec l'appui de Valérie PÉCRESSE et de Pierre-Yves BOURNAZEL, d'instaurer une équité au niveau parisien, mais aussi pour l'ensemble des Franciliens. Paris porte une lourde charge. Cette équité s'applique aussi au niveau du zonage et il n'est pas admissible que les séniors n'aient pas été pris en compte dans la nouvelle mesure mise en œuvre à partir de septembre dernier.

Dans le STIF siègent des élus parisiens et leur rôle est de porter la voix de cette population.

M. FÉRAUD se félicite que l'ensemble des intervenants se félicitent eux-mêmes du dézonage, contre lequel Valérie PÉCRESSE et de Pierre-Yves BOURNAZEL ont voté au conseil régional.

M. FÉRAUD se félicite également de la réforme votée et mise en œuvre au Conseil de Paris s'agissant des cartes émeraude et Améthyste, car il faut trouver des sources d'économie et de financement qui soient également des sources d'équité. Les personnes âgées les plus modestes ont une contribution de seulement 30 €/an, soit moins de 3 euros par mois et les

personnes âgées modestes, mais pas pauvres, ont une contribution équivalente à celle des salariés, soit la moitié du prix du titre de transport.

M. FÉRAUD constate que ces deux réformes, qui n'ont pas été menées ensemble, car l'une est municipale et l'autre régionale, doivent déboucher sur un accord entre la ville et le STIF sur le dézonage, qui existe déjà pour le week-end et les jours fériés. Ce dézonage doit être étendu au reste de la semaine.

Il existe en effet une véritable iniquité en termes de mobilité, mais il ne s'agit pas d'une discrimination, car pour cela, il faudrait qu'elle soit volontaire, ce qui n'est pas le cas. Il est nécessaire que les discussions reprennent.

M. FÉRAUD comprend bien la difficulté au niveau régional : en Île-de-France, aucune commune ne participe au financement des titres de transport des personnes âgées à la hauteur des efforts déployés par la capitale. Aussi, il faut procéder à une négociation et trouver un mécanisme idoine.

M. FÉRAUD est prêt à s'engager auprès d'Anne HIDALGO et à lui demander d'avancer sur cette question pour les prochaines années, afin que les bénéficiaires des cartes Emeraude et Améthyste puissent se déplacer en Île-de-France comme tous les autres franciliens.

Conseil de quartier Grange aux Belles Terrage

Le jeudi 2 juillet 2015, la plénière du conseil de quartier Grange aux Belles - Terrage a donné mission à l'équipe d'animation de formuler et de vous adresser le présent vœu :

Les habitants présents à la plénière ont été unanimes pour constater que les personnes exilées séjournant dans l'espace public de nos quartiers sont dans une situation qui se dégrade de plus en plus. Celle-ci porte atteinte à la dignité et au respect de ces populations vulnérables, au-delà de ce qui est tolérable.

Par ailleurs, cette situation impacte sévèrement le quotidien des habitants du quartier, de jour comme de nuit, ainsi que des services municipaux.

Depuis 2010, les habitants du 10^e vous ont sollicité à plusieurs reprises par voix de courriels, demandes de rendez-vous, pétitions, vœux au pré-conseil d'arrondissement, afin d'interpeller les pouvoirs publics quant à leur manque de prise en charge des personnes en transit dans nos quartiers, compris comme un mépris des conventions internationales signées par la France.

Pour rappel, le conseil de quartier de Grange aux Belles - Terrage a toujours été très actif en ce qui concerne l'accueil des exilés dans le quartier. Il a notamment participé à l'ouverture de la boulangerie (boulevard Ney), à la création du kiosque rue du Faubourg-Saint-Martin, au financement de l'équipement du centre d'accueil de la rue des Écluses-Saint-Martin.

Cependant, avec les événements géopolitiques actuels, nous avons constaté cet été un accroissement de l'arrivée d'exilés et leur présence continue, notamment place Raoul-Follereau, qui se maintient encore aujourd'hui.

C'est pourquoi, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que chaque personne obligée aujourd'hui à dormir dans l'espace public de nos quartiers ait accès toutes les nuits à un toit décent, puisse envisager des solutions administratives pérennes pour répondre à ses besoins quotidiens en termes d'hygiène corporelle, d'alimentation et de soins, reçoive un certificat d'identité et soit orienté d'une manière pédagogique avec l'aide d'un traducteur, pour trouver une base de vie adaptée qui lui permette de poursuivre son parcours personnel.

Nous vous demandons de réunir prochainement à une table ronde les élus de l'équipe municipale, les services techniques, les représentants concernés de l'État, les bailleurs sociaux, les conseils de quartier, les habitants volontaires, France terre d'asile, Emmaüs et les acteurs locaux afin d'élaborer collectivement un plan d'action viable et sa mise en application.

Nous suggérons de saisir l'opportunité de l'appel à projets de la SNCF pour l'impasse Boutron et de créer un village éphémère d'hébergement avec les équipements sanitaires nécessaires.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.
--

Projet de délibération : MA1015132

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa Vasa est désignée comme secrétaire de séance.

Vœu du groupe les Républicains — Mme PAWLIK

M. FÉRAUD a déclaré en 2008, dans une lettre adressée aux habitants du 10^e arrondissement que « *dans l'avenue de Verdun, sur la place Raoul Follereau et dans le jardin Villemin, la présence de plus en plus importante des exilés a atteint des proportions inquiétantes, engendrant des désagréments inacceptables pour les riverains que vous êtes. La municipalité ne reste pas inactive face au désengagement de l'État.* »

Il est difficile d'admettre que la mairie soit malgré tout restée inactive sur une période aussi longue. La situation est inacceptable à double titre :

Cette situation n'est en effet pas digne de la Ville et du pays. Le groupe UMP l'avait déjà souligné concernant le campement du boulevard de la Chapelle. La situation actuelle est un peu différente, dans la mesure où il ne s'agit pas des mêmes migrants. Toutefois, ces derniers sont dans la rue. Pour ceux d'entre eux qui peuvent accéder au statut de réfugiés, la Ville de Paris doit les accueillir dignement.

Pour les riverains, la situation est également inacceptable, d'autant qu'elle perdure depuis plusieurs années. La situation n'a pas été prise en main.

Mme PAWLIK a interpellé le maire du 10^e arrondissement cet été à ce sujet et elle a reçu une réponse récemment et elle propose de lire en séance le passage suivant : « *Place Raoul Follereau, il ne s'agit pas d'un campement permanent, mais de l'installation chaque nuit de 50 à 80 migrants pour la plupart originaires d'Afghanistan.* »

En réalité, qu'est-ce que cela change ? Ce campement a beau être temporaire, les nuisances pour les riverains sont très importantes.

Dans son vœu, Mme PAWLIK formule trois demandes :

- Il s'agit d'accueillir les réfugiés avec la plus grande dignité. Cela signifie qu'il faut trouver des solutions de logement adaptées à leur situation.
- Il est indispensable de faire preuve de la plus grande fermeté dans la lutte contre les passeurs, qui procèdent à une véritable exploitation économique de la misère humaine. Ce phénomène s'observe également au niveau international.
- En anticipant sur le vœu déposé par M. Sylvain RAIFAUD et son groupe Europe Écologie Les Verts, Mme PAWLIK ne partage pas la proposition de mettre en place un centre réservé aux réfugiés. En effet, cela serait stigmatisant. Il est indispensable, pour favoriser leur intégration, de mélanger dès leur arrivée sur le territoire ces réfugiés avec des Français. Cela leur permettra de bénéficier d'une meilleure adaptation et de pratiquer la langue française. De plus, l'installation d'un centre pérenne, dédié aux réfugiés, créerait un véritable appel d'air. Mme PAWLIK est favorable à des solutions d'hébergement toutefois, il faut que ce dernier soit diffus.

Mme PAWLIK soutient pleinement la démarche entreprise et elle est associée depuis plusieurs années à l'exaspération des riverains. Elle ne comprend pas que la mairie soit restée inactive sur ce sujet, d'autant qu'en 2008, l'État se voyait reprocher son inaction.

Des solutions doivent être trouvées très rapidement : la place Raoul Follereau et l'avenue de Verdun sont au bord de l'explosion et des débordements sont à craindre.

Vœu du groupe Écologie Les Verts — M. RAIFAUD

M. RAIFAUD indique qu'il était présent à la réunion du conseil de quartier Grange aux Belles - Terrage du 2 juillet dernier. Le conseil de quartier a tenu son rôle de manière apaisée sur ce sujet difficile et délicat, qui intéresse au plus près les habitants de la place Raoul Follereau et plus largement ceux du quartier. Cet esprit dans lequel se sont tenus les débats témoigne du bon fonctionnement de la démocratie locale.

La situation en Méditerranée, Afghanistan, Érythrée, Irak ou Syrie interpelle fortement le groupe Écologie Les Verts depuis plusieurs semaines. Des régimes totalitaires se mettent en place dans ces pays, ce qui contraint certaines personnes à l'exil, car elles sont susceptibles d'être persécutées. La France et l'Europe doivent être la hauteur de cette situation, en termes de capacités d'accueil et d'asile.

M. RAIFAUD est heureux de constater que les positions de certaines personnes ont évolué au sujet de l'évacuation du campement de la Chapelle.

Il faut accueillir les personnes migrantes. Toutefois, leur situation, au sein de nombreux lieux, notamment dans le 10^e arrondissement, est anormale.

Avec Mmes Anne SOUYRIS et Léa VASA, des échanges ont été menés avec les habitants et les conseils syndicaux de la place Raoul Follereau. M. RAIFAUD a entendu la question posée sur l'opportunité d'être moins accueillant en France tout en renforçant la qualité d'accueil à mettre en place, dans le respect des conventions internationales.

Le groupe Écologie Les Verts souscrit totalement aux propositions formulées par le conseil de quartier sur l'augmentation de la capacité d'hébergement et il a déposé un vœu à ce sujet. La Ville de Paris et plus largement, les collectivités locales et l'État en Île-de-France disposent d'un parc très important d'immeubles qui ne sont pas actuellement affectés à des missions de service public. Le projet consiste à travailler sur ce domaine intercalaire pour identifier les lieux temporaires ou durables disposant de capacités d'hébergement.

Le groupe souscrit également à la proposition d'organiser une table ronde pour élaborer un plan d'action. En effet, il peut être constaté que la mairie de Paris n'a pas tous les leviers et différents acteurs doivent être réunis pour résoudre les questions posées localement.

M. RAIFAUD confirme à Mme PAWLIK que les passeurs doivent être condamnés toutefois, il ne faudrait pas focaliser les débats sur ce sujet, compte tenu de la situation actuelle.

M. RAIFAUD souligne, au sujet de l'hébergement diffus préconisé par Mme PAWLIK qu'il faut bien accueillir les migrants et leur fournir un point d'entrée. Aussi, le groupe maintient sa demande de disposer des lieux d'hébergement adaptés pour les personnes arrivant en France.

M. FÉRAUD déclare que pour les élus socialistes, le vœu présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts n'est pas susceptible d'être voté en l'état et il en propose une version amendée distribuée sur les tables.

M. Paul SIMONDON fait observer que le vœu formulé par les Ecologistes ne correspond plus à la situation actuelle, suite aux annonces formulées par la Maire de Paris, après les décisions prises par le Président de la République. La Ville de Paris ouvrira sept centres et l'un d'entre eux sera localisé dans le 10^e arrondissement.

Le vœu amendé conserve l'intégralité des considérants que les élus socialistes approuvent. Ils ne souhaitent pas que soit créé un centre par arrondissement, mais ils appellent à une répartition équilibrée des centres, en impliquant notamment le 10^e arrondissement. Il faut effectivement que l'hébergement s'accompagne d'une prise en charge sanitaire, sociale et administrative, dans le cadre de l'examen de la demande d'asile.

Les initiatives citoyennes et associatives, très nombreuses, doivent être relayées autant que possible par la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement. La Ville de Paris a démarré ce processus, avec le site jemengage.paris.fr.

Les élus socialistes reprennent la proposition des Ecologistes sur la table ronde, telle qu'elle est demandée par le conseil de quartier.

Mme PAWLIK déplore que ce vœu soit déposé en urgence, alors que les mesures ont été annoncées le 10 septembre dernier. Elle exprime sa surprise en constatant que la majorité n'a pas jugé bon de déposer un vœu par elle-même.

M. FÉRAUD souligne qu'il ne s'agit pas d'un vœu supplémentaire, mais d'une version amendée du vœu des élus écologistes.

M. BASSINO remercie, au nom des élus communistes, les membres du conseil de quartier Grange aux Belles - Terrage. M. BASSINO a également participé à la séance du 2 juillet dernier et il a apprécié les réactions de solidarité des habitants envers les migrants.

Les élus communistes du 10^e arrondissement s'étaient mobilisés sur cette question. Ils avaient sollicité le Préfet de police il y a un an sur la question du campement de la Chapelle.

La ligne politique des élus communistes est claire et constante sur l'accueil des migrants, dont le nombre n'est pas un problème et sur la nécessité de modifier les politiques nationales et européennes qui créent des difficultés.

La liberté de circulation et de travailler légalement sont indispensables, pour en finir avec les passeurs, les camps et la dépendance humanitaire des migrants à leur arrivée.

Les élus communistes remarquent la mobilisation de l'État et de la Ville, depuis les mouvements de juin dernier et la diffusion de la photo d'Aylan Kurdi sur une plage en Turquie.

Les élus communistes soutiennent la demande de table ronde concernant la situation de la place Raoul Follereau ainsi que la demande générale, que sous-tend le vœu, d'une augmentation de l'hébergement, afin qu'aucune des personnes ne soit contrainte de dormir dans la rue.

Concernant le vœu des écologistes, si la demande d'augmentation des hébergements fournis par les habitants des conseils de quartier représente un point d'appui, il ne faut pas oublier le rôle de l'État. En effet, sur ces questions, la responsabilité relève de l'État. Les élus communistes souhaitent que la Ville assume ses responsabilités et prenne sa part pour résoudre le plus vite possible les problèmes rencontrés. Toutefois, l'État doit mettre en œuvre les moyens requis et assumer pleinement son rôle, notamment vis-à-vis des personnes qui peuvent prétendre au statut de réfugié.

D'après la loi, les demandeurs d'asile doivent être hébergés en CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile). Moins de la moitié des demandeurs d'asile actuels bénéficient de cette disposition législative, ce qui est insupportable, alors que ces personnes n'ont pas l'autorisation de travailler.

Sur le devenir de la caserne, le projet est déjà avancé et le réexamen des projets et des décisions prises doit s'opérer sérieusement.

Concernant le vœu des écologistes et les propositions d'amendement des socialistes, M. BASSINO fait observer que parmi les personnes arrivant en France, il est recensé des Ivoiriens et des Maliens et il faudrait éviter de procéder à un tri qui pourrait être malsain, en laissant à la rue certaines personnes. Aussi, il suggère de mentionner, dans les vœux, le terme de « migrant », même si une bonne part d'entre eux sont effectivement partis compte tenu de la situation politique dans leur pays.

Les élus communistes envisagent de voter le vœu, même s'ils auraient souhaité une rédaction plus offensive vis-à-vis de l'État et plus précise sur la question des migrants.

M. BASSINO constate que Mme PAWLIK concentre son discours sur les passeurs et il rappelle à ce sujet que la liberté de circulation engendrera la disparition des passeurs. Malgré ses appels à l'action, Mme PAWLIK ne propose aucun élément concret, hormis sur l'hébergement toutefois, cette demande rejoint celle formulée depuis des mois par deux groupes, dont les communistes. Contrairement à ce qu'affirme Mme PAWLIK, un hébergement regroupé n'engendrerait pas d'appel d'air. En réalité, les personnes qui quittent leur pays n'ont plus le choix et c'est pour cette raison qu'elles arrivent en France. Il est nécessaire de leur permettre de s'installer correctement et de leur permettre de travailler.

M. FÉRAUD remercie le conseil de quartier d'avoir soulevé cette question en posant le problème de manière humaniste et en proposant des solutions, au-delà des difficultés bien réelles vécues par les habitants du quartier.

M. FÉRAUD a tenu à leur écrire au mois d'août dernier, afin qu'ils sachent que les pouvoirs publics n'ignorent pas la situation et qu'ils souhaitent trouver une solution, sans être pour autant dans des affirmations définitives en termes de délai et de modalités.

M. FÉRAUD a par ailleurs répondu au courrier de Mme PAWLIK.

Quelles actions ont été menées depuis 2008 dans le dixième arrondissement ?

Contrairement à ce qui est indiqué dans le vœu de Mme PAWLIK, la situation n'a pas été constante : elle a connu différentes phases. Depuis deux ans, des migrants ou des sans-abris ont toujours été présents sous les arbres de la place Raoul Follereau. Toutefois, ils n'atteignaient pas le nombre de 50 à 80 personnes, comme cela est le cas depuis le printemps dernier.

« Le Kiosque » a ouvert en 2008, rue du Faubourg Saint-Martin, avec France Terre d'Asile et Emmaüs. À cette période, le Centre d'hébergement des Ecluses a été ouvert dans les anciens locaux de la CFTC, géré par Emmaüs, pour permettre l'accueil de sans-abris, dont un grand nombre étaient des Afghans exilés vivant dans les rues du 10^e, ce qui a permis d'offrir un débouché positif à une situation locale difficile. Il s'agissait ici de pallier l'absence de l'État.

M. FÉRAUD avait beaucoup insisté auprès de Bertrand DELANOË pour ouvrir à l'hiver 2010 ce qui est aujourd'hui le rez-de-chaussée de la médiathèque Françoise Sagan, lorsqu'une centaine de personnes dormaient dans un très grand froid sous les arcades de la place Raoul Follereau et le long du canal Saint-Martin.

Toutes les actions menées ne se sont jamais interrompues. Le dixième arrondissement met toujours à disposition un gymnase pour participer au plan Hiver.

La situation de cet été n'est pas comparable, en nombre et en termes politiques, à ce qui a été vécu par le passé. Elle concerne toute l'Europe.

M. FÉRAUD n'entend pas alimenter la polémique, mais il appelle à la cohérence. Les objectifs de la majorité rejoignent ceux exprimés par les communistes ou les Verts, même s'il existe des différences d'appréciation méthodologique et en termes de rapport avec le gouvernement.

M. FÉRAUD ne comprend pas les propos de Mme PAWLIK écartant le projet de lieux dédiés pour les réfugiés, alors que la Présidente du groupe UMP déclare elle-même dans Le Parisien de ce jour qu'il faut absolument des lieux dédiés et que le maire du plus grand arrondissement

de Paris, Philippe GOUJON, a écrit à Anne HIDALGO pour demander qu'il n'y ait pas de réfugiés dans le 15^e arrondissement. Il serait aussi possible de rappeler les propos de M. DEVEDJIAN ou du Président du parti de Mme PAWLIK sur la « fuite d'eau ». Les élus ont un devoir de cohérence dans leurs propos, y compris dans un cadre politique plus large.

Les élus socialistes ont proposé une version amendée du vœu proposé par Europe Écologie Les Verts et ils pensaient que ces derniers procèderaient à de plus grandes modifications.

M. RAIFAUD déclare que les élus écologistes n'ont pas encore eu le temps de répondre à cette proposition.

M. FÉRAUD déclare que c'est pour cette raison que les élus de la majorité proposent cette alternative, avec les points qui leur semblent importants.

Il est essentiel que le plan mis en œuvre par l'État avec les collectivités locales, en particulier avec la Ville de Paris, soit à la hauteur des besoins, même si ces derniers ne peuvent jamais être totalement connus à l'avance.

Il est également essentiel que le 10^e arrondissement y participe. M. FÉRAUD a été heureux d'apprendre que l'État avait trouvé un lieu dans le 10^e arrondissement qui permettrait l'hébergement dans le cadre du plan annoncé.

M. FÉRAUD estime qu'il faut des lieux dédiés, car il n'est pas possible de mélanger tous les publics. Ce point est soutenu depuis longtemps par la majorité municipale parisienne. Dans le cadre de ces lieux dédiés, il ne faut pas se contenter d'hébergement : il est nécessaire d'aborder la prise en charge globale des personnes, comme le demande la majorité.

Enfin, ces lieux doivent permettre d'accueillir les migrants réfugiés dans le cadre des accords européens, avec une forme de suivi, organisé de manière centralisée, ainsi que les migrants présents sur Paris parfois depuis longtemps. Dans ce cadre, les personnes présentes place Raoul Follereau doivent pouvoir intégrer ces dispositifs d'hébergement.

M. FÉRAUD a obtenu oralement l'attention et la garantie de la maire de Paris Anne HIDALGO et du Préfet de police, afin que dans les prochaines opérations d'ouverture de lieux dédiés, une proposition soit formulée aux personnes présentes sur la place Raoul Follereau.

M. FÉRAUD ne sait pas quel sera le temps requis pour la mise en place de ces dispositifs toutefois, ces évolutions sont très importantes.

M. FÉRAUD signale à M. BASSINO au sujet de la différence entre les réfugiés et les migrants économiques que la place doit être suffisante pour tout le monde. Le fait d'être en situation irrégulière sur le territoire ne doit pas conduire à rester à la rue.

Place Raoul Follereau, il s'agit principalement de personnes provenant d'Afghanistan ou de l'Érythrée, nationalités qui justifient pleinement une demande d'asile pour obtenir le statut de réfugié.

M. FÉRAUD pense que la situation de la place Raoul Follereau devrait aboutir à une solution dans les semaines à venir. Toutefois, cela ne peut pas être garanti.

Mme PAWLIK constate que tout en se défendant de toute polémique, M. FÉRAUD l'alimente en mettant en cause Philippe GOUJON et en présentant la situation de manière biaisée. Philippe GOUJON s'est opposé à l'implantation envisagée parce qu'une crèche était prévue dans le lieu choisi, sans concertation aucune avec le maire d'arrondissement.

Mme PAWLIK s'abstiendra sur le vœu présenté ci-dessus, compte tenu de certains considérants qu'elle ne partage pas totalement. De plus, elle reste convaincue qu'il faut un hébergement diffus, même si elle n'est pas opposée à la possibilité d'évoluer sur ce sujet à l'avenir. Mme PAWLIK constate que les engagements dont il est question reposent sur de simples paroles, sans calendrier ni aucun élément concret.

À quel moment sera-t-il possible, pour les habitants de la place Raoul Follereau, de retrouver leur tranquillité ? Mme PAWLIK souhaite que de réels engagements soient pris à ce sujet.

M. RAIFAUD déclare que les élus du groupe Europe Écologie Les Verts souhaitent, au sujet du vœu amendé distribué en séance, que les éléments soient plus précis au sujet des moyens, notamment sur le domaine intercalaire qu'il faudrait recenser.

M. FÉRAUD déclare que cette demande ne lui pose aucun problème de principe. L'État a sollicité toutes ses administrations pour le recensement de ce domaine.

M. RAIFAUD souligne l'importance de cette demande, qui permet de cibler les moyens et de cerner les capacités et les perspectives pour les prochaines semaines et l'hiver prochain. La deuxième demande porte sur la question de la table ronde. Les élus écologistes ont repris la proposition formulée par le conseil de quartier et M. RAIFAUD confirme les propos de M. BASSINO sur le besoin de faire participer l'État. En effet, ce dernier détient un certain nombre de moyens. Les associations intervenantes doivent être également présentes.

M. FÉRAUD confirme que ces éléments vont être intégrés et proposés précisément.

Sur le vœu présenté par Paul SIMONDON, la modification porterait sur la première demande : après le recensement des immeubles du domaine intercalaire de l'État et de la ville, la répartition des centres d'accueil et d'hébergement doit être équilibrée sur le territoire parisien et l'arrondissement du 10^e y participera activement.

Il s'agirait aussi qu'une table ronde réunisse l'équipe municipale, les représentants de l'État et l'ensemble des acteurs locaux concernés, associations et habitants, pour opérer un point sur la prise en charge des réfugiés au niveau de l'arrondissement, ce qui permettra d'associer les associations et les conseils de quartiers.

M. RAIFAUD déclare que le vœu amendé présenté ci-dessus le satisfait.

Le vœu présenté par Mme PAWLIK est rejeté.

Le vœu présenté par Europe Écologie Les Verts et amendé par les socialistes est adopté (voix favorables hormis deux abstentions).

Un intervenant remercie les élus pour leur réponse. M. RAIFAUD, Mmes PAWLIK et VASA étaient récemment venus rencontrer les habitants de la place Raoul Follereau. Cette venue et la discussion qui en a découlé ont été très appréciées.

Pour relayer plus efficacement les réponses apportées ce soir auprès des habitants du quartier, il faudrait fournir des informations plus précises, notamment un calendrier précis des actions à venir, la date de la table ronde, la date de création des nouveaux centres d'hébergement annoncés par Anne HIDALGO. Il faudrait savoir s'ils seront mis en place avant l'hiver et les intempéries.

Où sera situé le lieu d'hébergement évoqué dans l'arrondissement ?

Le conseil de quartier avait suggéré, au sujet des lieux d'hébergement, de prêter attention à l'impasse Boutron, pour lequel il existe un appel à projets de la part de la SNCF pour une installation artistique. Il n'est pas certain que les habitants de la place Raoul Follereau voient d'un très bon œil l'installation d'une œuvre artistique à proximité des migrants dormant sous les arcades.

Le conseil de quartier a entendu le fait que le conseil d'arrondissement était sensible à l'intention humaniste qui accompagnait la formulation du vœu. Il est certain que cela était très important pour les habitants participants au conseil du quartier. Pour autant, il ne faut pas minimiser les tensions avérées qui prévalent sur la place Raoul Follereau.

M. FÉRAUD ne communiquera pas pour l'instant au sujet de la localisation du lieu d'hébergement dans le 10^e arrondissement, à la demande des autorités de l'État et de la Ville, car le processus est en cours et il devrait aboutir dans les prochains jours.

Vœu du groupe des Républicains sur le canal Saint-Martin — Mme PAWLIK

Mme PAWLIK rappelle qu'elle évoque très régulièrement ce sujet en conseil d'arrondissement.

Malheureusement, au canal Saint-Martin, les étés passent et se ressemblent. Rien n'est fait et le canal a été cet été au cœur d'une bien triste actualité. En effet, il a fait l'objet de plus d'une vingtaine de reportages dans les médias pour relayer les difficultés rencontrées par les riverains.

Cet été a été probablement le pire de tous. En effet, il a fait chaud et la période estivale a été particulièrement tendue. Les appels au commissariat ont été très nombreux de la part des habitants.

Le commissariat est débordé et il est difficile de le joindre. Les voitures de police se rendent difficilement jusqu'au canal et les riverains en pâtissent.

→ S'agissant de la propreté, quelques mesures ont été prises cet été, notamment avec la mise en place de grandes poubelles. Cela a représenté une très bonne idée, même si ces poubelles ne sont pas suffisamment nombreuses.

Malheureusement, cette initiative n'a pas été suivie par d'autres. De ce fait, il existe encore des nuisances en termes de propreté, particulièrement importantes au niveau du canal. La situation est telle qu'un riverain a lancé cet été un compte Instagram qui a permis de placer le sujet sur la place publique. Les riverains y relayent, jour après jour, des photos des endroits les plus dramatiques du canal.

→ La deuxième question concerne l'alcoolisation, abordée fréquemment en conseil d'arrondissement par Mme PAWLIK, qui estime que les actions en matière de santé publique sont largement insuffisantes, notamment chez les jeunes.

Les premières mesures prises ont semblé assez risibles aux yeux de Mme PAWLIK. En effet, un nouveau panneau invite les personnes « à ne pas se laisser tourner la tête par l'alcool au canal ». Cela est sympathique toutefois, Mme PAWLIK doute de son efficacité.

- La troisième question concerne les nuisances sonores. Mme PAWLIK a écrit cet été à Monsieur le Maire au sujet du canal Saint-Martin, qui lui a répondu ce jour. Cette réponse a laissé Mme PAWLIK très circonspecte : en effet, Monsieur le Maire lui affirme que les problèmes qu'elle soulève sont réels et que la situation est grave et il rejette la faute sur le commissariat, en indiquant que faute de voitures en nombre suffisant, ce dernier ne peut pas se rendre sur place. De ce fait, il faut attendre. À la fin de son courrier, Monsieur le Maire affirme qu'il va se mobiliser pour que le commissariat puisse agir toutefois, sans voiture supplémentaire, cela semble difficile. Dans son courrier, Monsieur le Maire dresse un bilan des actions menées au cours de l'été, sans répondre à la question posée par Mme PAWLIK. Selon Mme PAWLIK, Monsieur Le Maire s'y prend toujours beaucoup trop tard au sujet du canal Saint-Martin. Des « mesurette » sont lancées en juillet dernier, sans véritable concertation et alors que l'été est déjà bien avancé.

Mme PAWLIK souhaite :

- Qu'un groupe de travail soit enfin mis en place, en rassemblant les riverains, les élus du conseil, y compris les élus de l'opposition et les commerçants, qui ont aussi un rôle à jouer, concernant les mesures à mettre en place au canal Saint-Martin. Ce groupe doit être mis en place au plus vite, dès cet automne, afin que des mesures fortes et efficaces soient mises en place pour l'an prochain.
- Qu'un bilan soit publié sur la situation de cet été, afin qu'elle soit rendue publique, de même que la publication des actes antisociaux liés à l'alcool. Cela permettrait d'ores et déjà une première prise de conscience, d'adapter la situation et de mettre en place des mesures.
Madame PAWLIK doute que, avec 7 millions d'euros, le projet soit uniquement consacré à la végétalisation.
Mme PAWLIK espère que ce projet ne soit pas plus conséquent, et ne renforce les nuisances pour les habitants. Il faudrait apporter des garanties pour que ce projet ne conduise pas à élargir la place réservée aux pique-niqueurs et aux fêtards et qu'il s'agit seulement d'un aménagement du cadre de vie.
Il faut noter que pour un budget participatif, la méthode employée est peu démocratique. Les internautes peuvent voter « pour », mais à aucun moment voter « contre ».

M. RAIFAUD souligne que le projet, présenté dans le cadre des projets parisiens sur le canal Saint-Martin, a été proposé par les Parisiens.

La commission du 10^e arrondissement a abordé cette question en juin dernier, afin de traiter les projets exprimés par les habitants pour l'arrondissement. Il avait été proposé par la commission de rassembler les projets et qu'ils soient portés au niveau parisien, compte tenu de l'intérêt du canal pour les Parisiens des autres arrondissements.

Le descriptif a été retenu par la commission parisienne, à laquelle a participé plusieurs élus républicains du Conseil de Paris et de différents arrondissements, ainsi que des représentants des conseils de quartiers. Aussi, le partage a été large concernant la construction du projet.

Il s'agit de déterminer les priorités de la ville sur les différents projets, en s'appuyant sur les propositions des habitants.

La phase actuelle concerne le budget. Si ce dernier est acté, suite aux résultats du vote sur le budget participatif, les 7 M€ dédiés au canal Saint-Martin ne seront pas inutiles. En effet, des questions portent sur la circulation automobile.

Si le budget est voté, la phase de projet comportera une concertation sur le canal et la programmation du projet. Elle portera sur ses usages et la manière de les apprécier, afin d'accroître la concordance entre les différents usagers, dans le respect des riverains.

Mme FAJGELES déplore que Mme PAWLIK présente ce projet de manière si polémique.

Au-delà de l'installation de containers, d'autres actions ont été menées depuis l'an dernier.

En 2014, le bilan réclamé par Mme PAWLIK a été communiqué, notamment sur les mesures de prévention et de sécurité, ainsi que celles portant sur la propreté.

La campagne de communication, ajoutée au cours de l'été, a le mérite d'exister. Un travail fourni est mené avec le commissariat. Pour disposer d'une verbalisation efficace, ce dernier a besoin d'une communication visible.

Depuis l'été dernier, 15 corbeilles supplémentaires ont été ajoutées, de même qu'une toilette publique en cabine pour les femmes.

La distribution des cendriers de poche peut sembler dérisoire toutefois, cette mesure est loin d'être anecdotique, de même que les sacs en papier kraft : lors des opérations de nettoyage participatif, des kilos de mégots ont été ôtés.

Mme FAJGELES souligne que le processus peut progresser grâce aux groupes de travail. Un fascicule a ainsi été constitué sur les dix gestes de propreté et il se décline aussi en affiches. Les habitants du quartier et du canal sont venus chercher en masse ces dernières, notamment celle indiquant « Ne transformez pas notre rue en pissotière ».

Ces affiches ont été distribuées à la sortie des plénières des conseils de quartiers et elles ont été affichées sur leur porte. Aussi, cela témoigne de l'importance des messages de prévention.

Ces actions s'opèrent au fil des ans grâce à l'investissement des élus et aux groupes de travail mis en place, afin de procéder à ces actions de prévention.

Mme FAJGELES se déclare tout à fait disposée à dresser un bilan des mesures engagées cet été et à établir dès à présent des mesures supplémentaires.

Les groupes de travail existent déjà et il faudrait intégrer davantage les commerçants.

Concernant le budget, plusieurs demandes ont été recensées, d'où son montant élevé.

En tant qu'élue, Mme FAJGELES estime que la vitesse des voitures est importante à prendre en compte. Pour casser cette vitesse, il faudrait aménager les voies, ce qui coûte très cher.

Un meilleur partage de l'espace public, qui peut être porté dans le projet, a un fort coût.

M. Paul SIMONDON réagit au vœu en soulignant que la constitution d'un nouveau bilan ne pose aucune difficulté, de même que le travail en amont sur les mesures à prendre l'été

prochain. En revanche, la publication des actes antisociaux liés à l'alcool pose plus de difficultés. Les termes « acte antisocial » ne relèvent pas d'une typologie statistique.

La consommation massive d'alcool est une préoccupation partagée en termes de santé publique. Elle représente l'un des axes de travail du Conseil de la nuit. Le canal Saint-Martin représente un terrain d'expérimentation en termes de politique publique préventive.

Concernant le budget, M. Paul SIMONDON estime que Mme PAWLIK n'a pas grand-chose à dire et elle attend certainement les résultats pour affirmer s'il s'agit d'un « gadget » ou pas.

Une proposition existe bel et bien et elle est rédigée en ces termes : « *Le canal Saint-Martin est un lieu de respiration dans la ville. Ce projet propose de réaménager les quais et les berges du canal pour mieux partager l'espace public, réduire la place de la voiture, faciliter les déambulations piétonnes et l'accessibilité, favoriser les transports doux, mettre en valeur les passerelles et les écluses et améliorer les squares et les aires de jeux.* »

7 M€ ne suffiraient pas pour mener toutes ces actions le long du canal. Aussi, cette somme peut être sans difficulté aucune dépensée.

Il est indispensable d'améliorer l'accessibilité et de casser les effets cul-de-sac, car cela réduira les nuisances.

Enfin, l'heure n'est pas à la fin du projet, mais à la campagne. S'interroger sur la nécessité de disposer de 7 M€ n'est pas bienvenu. Dès que le budget sera disponible, une concertation démarrera et elle portera bien évidemment sur les usages. En matière de réaménagement, il sera possible de réfléchir à des toilettes et de faciliter le nettoyage.

Si Mme PAWLIK est prête à retirer le considérant et la demande sur le budget participatif, elle souhaite en revanche maintenir la demande de statistiques concernant les actes anti-sociaux.

M. FÉRAUD demande à son directeur de cabinet de transmettre à l'ensemble des membres du conseil sa réponse formulée sur les éléments engagés.

M. FÉRAUD salue le travail mené par les agents de la ville, notamment les correspondants de nuit, pour distribuer les sacs en papier kraft, diffuser les messages de prévention et proposer des cendriers de poche.

M. FÉRAUD salue également le déblocage du conflit entre la Ville et certains agents des canaux, qui était lié à la prime de conduite d'engins. La Ville a accepté de débloquer cette prime au printemps dernier. Depuis lors, le plan d'eau est nettoyé le week-end, ce qui a représenté un progrès considérable. M. FÉRAUD souhaiterait que ce nettoyage soit désormais mené tous les samedis et dimanches.

Les nettoyages participatifs initiés cette année ont été nombreux et le canal Saint-Martin a montré la voie à d'autres quartiers de Paris.

La campagne de communication de la Ville a permis d'interpeller la société parisienne et cela a représenté une étape indispensable.

M. FÉRAUD ne rejette aucune faute sur le commissariat. Il affirme seulement qu'il existe un problème d'intervention policière au cœur de la nuit, après minuit, à l'heure où les nuisances sonores sont les plus fortes. Affirmer que le commissariat dispose de deux voitures ne le remet pas en cause, car il ne décide pas de ses propres moyens. À ce sujet, M. FÉRAUD a indiqué au nouveau Préfet de police qu'il s'agit d'un sujet à travailler pour l'an prochain.

Concernant l'alcool, il ne faut pas faire preuve d'hypocrisie : qui essaye à toute force au parlement de revenir sur la loi Evin ? Les députés et les sénateurs du parti de Mme PAWLIK, au nom du lobby des alcooliers. De même, les parlementaires du parti de Mme PAWLIK s'opposent au paquet neutre de cigarettes. Aussi, lutter contre l'alcool induit, pour Mme PAWLIK, de reconnaître que les actions menées par son parti ne vont pas dans ce sens et qu'elle accepte de les dénoncer.

Mme PAWLIK ne comprend pas que Mme FAJGELES ne réponde pas à la question des nuisances sonores, alors qu'il s'agit de l'un des principaux sujets.

Mme PAWLIK a reconnu qu'en matière de propreté, certaines mesures ont été mises en place cet été et qu'un démarrage s'était produit, même s'il reste insuffisant.

Les nuisances sonores représentent l'une des premières causes de sollicitation du commissariat. Or, aucune mesure concrète n'est proposée à ce sujet.

Au canal Saint-Martin, 2 000 à 3 000 personnes affluent chaque soir. Aucun autre lieu ne connaît une telle affluence dans l'arrondissement. Aussi, le problème évoqué est local et il ne peut pas être traité au même titre que ceux afférents aux autres quartiers de Paris.

Selon Mme PAWLIK, les mesures ne sont absolument pas adaptées. C'est pour cette raison qu'elle a demandé un groupe de travail consacré à cette question spécifique.

Concernant le budget participatif, Mme PAWLIK déplore qu'à nouveau la question soit placée sur le terrain politique et elle estime que le descriptif des projets devrait être étoffé.

Une enveloppe de 7 M€ est réservée au canal Saint-Martin, sans savoir de quelle manière elle sera utilisée, ni comment les décisions seront prises dans ce domaine. Mme PAWLIK souhaite savoir à quoi va servir cette enveloppe de 7 M€ et à ce jour, aucune garantie n'est apportée à ce sujet. Pour cette raison, elle s'oppose au retrait des deux considérants cités, car il s'agit de sujets très importants.

Mme PAWLIK n'entrera pas dans la polémique ouverte sur la loi Evin. Elle suggère à Monsieur le Maire de faire appel au gouvernement afin que des moyens supplémentaires soient accordés au commissariat.

M. FÉRAUD confirme que le gouvernement devrait accorder davantage de moyens aux commissariats parisiens.

Sur la question du bruit, en dehors de la question de sa source (l'alcoolisation excessive), M. FÉRAUD ne connaît pas d'autres moyens d'intervention que celle du commissariat de police. Aussi, c'est bien au niveau de la préfecture de police et du ministère de l'Intérieur qu'il faut disposer des moyens de cette intervention nocturne.

Il n'a pas été souhaité de réaliser des censures préalables sur le budget participatif. La lecture du préambule du projet indique que ce dernier est bien défini et qu'il ne conduit ni à résoudre les nuisances ni à les augmenter et M. FÉRAUD sera vigilant à ce sujet. Il s'agit de rénover le site du canal.

Les barrières, rambardes et passerelles du canal sont en mauvais état. Leur réfection à l'identique coûtera très cher. Les pavés sont usés et disjoints, ce qui ne facilite pas leur nettoyage.

Il n'est pas possible de remonter sur le pont Eugène-Varlin depuis le square des Maures, d'où une demande que l'association des Riverains du canal Saint-Martin porte depuis longtemps.

Aussi rien ne peut en soi résoudre les nuisances, mais rien n'a vocation à les aggraver. La volonté de réduire la circulation automobile de transit perdure.

Le vœu, tel qu'il a été présenté le groupe des Républicains, est rejeté.

Vœu du groupe des Républicains sur la propreté dans le quartier du faubourg Saint-Denis/Château d'Eau — Mme PAWLIK

Mme PAWLIK rappelle que cette préoccupation a déjà été évoquée dans les conseils de quartier, où les échanges ont parfois été assez virulents sur ce thème, de la part des habitants. Une pétition avait été rédigée à l'automne dernier et elle avait recueilli plus de 1 200 signatures.

Mme PAWLIK a également déposé un vœu l'automne dernier sur le sujet de la propreté générale dans le 10^e et elle avait alors longuement évoqué la question du quartier du faubourg Saint-Denis/Château d'Eau et Mme FAJGELES avait alors affirmé qu'elle comptait prendre la situation en main et proposer des mesures concrètes.

Certes, un plan a été proposé sur la propreté avant l'été. Toutefois, il n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Un nouveau blog a été créé sur le sujet.

Mme PAWLIK se demande jusqu'où les habitants vont devoir aller pour être écoutés par la municipalité sur les sujets liés à la propreté. Elle formule les demandes suivantes :

- Il faudrait disposer d'un premier bilan chiffré sur les mesures concrètes mises en place depuis l'annonce du plan.
- Des actions supplémentaires doivent être engagées sur ce quartier, qui représente un lieu de passage important, qui doit retenir l'attention. Au démarrage, seules des actions de répression pourront véritablement fonctionner dans ce quartier.

La campagne de communication ne pose pas de difficultés et il s'agit plutôt d'une belle initiative toutefois, la brochure sera lue uniquement par les personnes qui ont déjà été sensibilisées au sujet de la propreté. La personne qui urine au coin de la rue ne va pas retirer cette brochure en mairie. Contre elle, seules des actions répressives et des sanctions seront véritablement efficaces.

Une attention doit être portée sur la question de l'enlèvement des dépôts sauvages qui « pourrissent » un quartier. Les services de la ville font ce qu'ils peuvent toutefois, il faudrait accentuer les efforts dans ce quartier.

La situation dans le quartier reste particulièrement préoccupante. Aussi, Mme PAWLIK espère vivement que Mme FAJGELES votera favorablement à ce vœu.

Mme FAJGELES considère que les deux demandes formulées par Mme PAWLIK semblent acceptables, même si la manière de présenter ces vœux complique leur acceptation. Mme FAJGELES confirme que deux réunions plénières se sont tenues sur le sujet dans le conseil de quartier considéré.

Concernant le bilan demandé, un plan de propreté est présenté dans chaque quartier. Il a été présenté en réunion publique pour l'ensemble de l'arrondissement. Mme FAJGELES a affirmé qu'un bilan serait réalisé deux fois par an. Aussi, le travail est déjà lancé en termes de bilan et la demande formulée d'en disposer ne pose pas de souci. La comparaison des bilans permet de relativiser la vision que chacun peut avoir de son quartier, car en réalité, les difficultés se retrouvent dans tous les quartiers.

Il est vrai que le quartier du faubourg Saint-Denis/Château d'Eau comporte des problèmes spécifiques, mais certains éléments ont évolué.

Mme FAJGELES a travaillé de manière approfondie avec les services de propreté de ce quartier et avec le service de verbalisation de la propreté (le CAPP). Lors de la plénière du mois de novembre, il a été constaté que les collectes des corbeilles étaient réalisées le matin et le soir. Aussi, en milieu de journée, les alentours de certaines corbeilles représentaient un véritable dépotoir. De ce fait, depuis novembre dernier, une collecte a été ajoutée à la mi-journée, vers 14 h

Lors de la plénière du mois d'avril, les personnes qui étaient en effet assez véhémentes ont reconnu que cette question des collectes avait avancé.

D'autres problèmes portaient sur des épanchements d'urine sur les deux armoires électriques placés le long de l'école de la rue de Metz. La somme de 30 k€ a été investie pour les déplacer. Cela a permis d'améliorer la propreté du mur de l'école.

Un groupe de travail a été mis en place à la demande des pétitionnaires et du conseil de quartier. Les personnes ont été reçues en présence du maire et du commissaire. En effet, ce dernier était venu évoquer la question en plénière de conseil de quartier, en axant ses propos sur les actes de délinquance forts. Il a fallu que les habitants, le maire et Mme FAJGELES le sensibilisent afin de verbaliser les incivilités (épanchements d'urine, etc.), ce qu'il ne faisait pas nécessairement.

Depuis l'hiver dernier et la mise en place du groupe de travail, le commissaire a commencé à verbaliser ces actes d'incivilité et il pourra fournir un bilan à ce sujet.

Concernant les problèmes lourds qui demeurent, il est vrai qu'il reste la question des encombrants et des dépôts sauvages.

Les agents verbalisateurs ne sont pas assez nombreux comme cela a déjà été indiqué. Il faut souhaiter qu'ils soient plus nombreux et des arbitrages vont être réalisés par Anne HIDALGO sur le plan parisien de propreté. On compte quatre agents verbalisateurs dans le 10^e arrondissement et ils verbalisent tous les jours.

Régulièrement, à raison de deux jours/an, des opérations particulières sont menées, avec un renfort provenant des autres quartiers de Paris pour constituer des équipes comptant 20 verbalisateurs dans l'arrondissement, ce qui n'est pas négligeable.

La verbalisation concerne les déjections canines, les épanchements d'urine, etc. Mme FAJGELES peut fournir des statistiques sur ces opérations.

Pour les dépôts sauvages, la « planque » est mise en œuvre, car seul ce type d'opérations est efficace. Il faut rester plusieurs jours en planque sur place, pour constater quelles sont les personnes qui effectuent ces dépôts sauvages. Dans ce cas, il ne s'agit pas de faire du chiffre, mais il est alors possible de verbaliser et le dépôt disparaît.

Aussi, ce sujet a effectivement été pris en compte par le maire. La semaine précédente, la chef du CAPP Paris et les équipes de propreté ont été réunies, pour leur demander de faire un peu moins de chiffres les mois à venir, afin de privilégier la politique de la planque sur le quartier du Faubourg Saint-Denis pour les dépôts sauvages identifiés et récurrents (rue de Mazagan, etc.) et de disposer de résultats visibles.

Le conseil de quartier a saisi Mme FAJGELES pour mettre en place des groupes de travail, afin de mener des actions préventives. Le fascicule distribué comporte des informations importantes, notamment sur le signalement opéré par les particuliers, via le 39 75 et via l'application « Dans Ma Rue », qui est très efficace. En effet, après le signalement, l'enlèvement est rapide.

Pour un certain nombre de dépôts sauvages dans l'arrondissement, il a été demandé de réduire le chiffre et de porter une attention très particulière dans le quartier du Faubourg Saint-Denis pour l'enlèvement systématique de dépôts sauvages à des adresses ciblées.

La campagne permet d'informer tout le monde sur les moyens pouvant être mis en place pour aider à la propreté du quartier.

La mairie a souhaité que l'opération de nettoyage participatif, « Paris fais toi belle », organisée par la Ville, soit réalisée dans ce quartier du Faubourg Saint-Denis, compte tenu des problèmes importants qu'il connaît.

Cette action a récolté un franc succès et de nombreuses personnes y ont participé.

Des commerçants sont venus pour demander des affiches et des cendriers de poche. Des personnes sceptiques ont pu rencontrer des agents de la propreté. Aussi, des échanges ont pu être menés, ce qui est positif.

Aussi, Mme FAJGELES indique que le groupe des élus socialistes est prêt à soutenir les deux demandes de Mme PAWLIK, à condition que celle-ci puisse retirer ses considérants qui ne reconnaissent pas tout le travail déjà mis en place.

M. FÉRAUD confirme cette demande de retirer les éléments à caractère polémique. Pour le reste, la présentation de Mme PAWLIK est tout à fait juste et honnête par rapport à la réalité. Il est vrai qu'il faut renforcer la lutte contre les incivilités et l'inscrire dans la durée, afin de changer les comportements.

L'information et la communication sont utiles. Toutefois, l'essentiel des personnes qui salissent massivement le quartier ne sera sensible qu'à la répression. M. FÉRAUD confirme les propos tenus à ce sujet par Mme PAWLIK, dont les affirmations relatives aux dépôts sauvages sont exactes et les services actuels de propreté ne sont pas dimensionnés pour faire face à des incivilités d'une telle ampleur.

Par conséquent, il faut augmenter les moyens, les concentrer sur ce quartier qui rencontre les plus importantes difficultés de propreté sur l'arrondissement et accroître les moyens de verbalisation.

Tout comme Mme PAWLIK, M. FÉRAUD attend beaucoup du plan de propreté que doit présenter la Maire de Paris dans les mois à venir. En effet, ce renforcement en termes de lutte contre les incivilités est nécessaire, pour changer les comportements. Trop peu de verbalisations ne permettent pas de faire évoluer les comportements.

Certaines entreprises se servent du boulevard de Strasbourg ou du Faubourg Saint-Denis pour déposer des gravats et des déchets, afin de ne pas payer, en générant des poubelles qui s'accumulent tout au long de la journée. Ce problème n'a pas encore été résolu.

M. FÉRAUD consacre un temps important à prendre des photos pour les adresser au service de la propreté. Il faut changer de dimension, particulièrement dans le quartier du Faubourg Saint-Denis, alors que des progrès ont été réalisés dans d'autres quartiers.

Aussi, les deux demandes du vœu de Mme PAWLIK conviennent tout à fait à M. FÉRAUD.

Mme PAWLIK accepte de rentrer les considérants mentionnés par la majorité si cela permet de parvenir à un consensus et il faut interpréter cette acceptation comme une marque d'ouverture et de bonne volonté de sa part. En revanche, elle souhaite conserver le deuxième considérant, qui rappelle simplement que la situation n'est pas satisfaisante. Aussi, il s'agit de conserver le deuxième et le dernier considérant.

Mme PAWLIK souhaite être associée, ou au moins être tenue informée, sur les mesures mises en place. Aussi, il serait souhaitable de disposer dans les prochains jours du calendrier des mesures mises en place.

M. FÉRAUD ne voit aucune difficulté à conserver les deux considérants, à associer Mme PAWLIK aux réunions de travail collectif et à l'informer. En revanche, il n'est pas possible d'apporter des garanties sur les moyens supplémentaires et les délais. En effet, la municipalité attend de les recevoir.

La participation à ce vœu permet d'alerter l'hôtel de ville de Paris sur la difficulté liée au cadre de vie dans le quartier. Aussi, cette participation est utile.

M. FÉRAUD s'est engagé vis-à-vis des habitants du quartier, sur le fait qu'une bonne partie des moyens nouveaux dont le 10e bénéficiera en matière de verbalisation, sera affecté au quartier du Faubourg Saint-Denis, du boulevard de Strasbourg et des rues adjacentes, qui concentrent les besoins principaux.

Le vœu de Mme PAWLIK est adopté à l'unanimité.

M. FÉRAUD déclare que pour la suite du conseil, Mme FAJGELES lui a donné pouvoir. Par ailleurs, Mme PAWLIK, contrainte également de quitter l'assemblée, donne procuration à Frédéric BOUSCARLE.

Vœu du groupe Europe Écologie Les Verts sur la journée sans voiture

Mme VASA rappelle que le 27 septembre prochain aura lieu la journée sans voiture à Paris. Ce projet avait été porté par un collectif de citoyens et il a été rapidement soutenu par l'Hôtel de Ville de Paris. Il n'aura pas encore lieu dans toute la ville de Paris aussi, le vœu propose que pour l'année prochaine, l'opération soit étendue à l'ensemble de la ville et que des discussions soient engagées avec les communes limitrophes à Paris.

M. LE RESTE confirme que la lutte contre le réchauffement climatique doit être permanente, avec la réduction des gaz à effet de serre. En revanche, il peut être constaté que le format de la journée du 27 septembre est très réduit : il s'agit de quelques heures sur certains quartiers parisiens. Il est préoccupant d'observer le silence sur la question de la gratuité des transports publics ce jour-là.

M. LE RESTE rappelle qu'il faut absolument moderniser un certain nombre d'infrastructures de transports ferroviaires, notamment sur certains tronçons de la petite ceinture ferroviaire parisienne, au lieu de la transformer en coulée verte.

Par conséquent, son groupe votera le vœu, sans grand enthousiasme et avec les préventions exposées ci-dessus.

M. FÉRAUD déclare que les élus socialistes voteront ce vœu avec enthousiasme, autant que possible. La Préfecture de police, pour des raisons liées au plan Vigipirate et des réticences plus habituelles, n'a pas souhaité aller au-delà du centre de Paris.

Pour le 10^e arrondissement, il faut souligner qu'autour du canal Saint-Martin, la zone sera piétonne.

La Maire de Paris aurait souhaité que le périmètre soit plus large et qu'il possède une véritable dimension métropolitaine. La majorité de l'arrondissement est y également favorable.

Pour les transports en commun, la plupart des usagers ont un titre mensuel aussi, la question des transports gratuits ne se pose pas pour eux. Il faut souligner que ces transports ne sont pas gratuits pour les finances de la ville. Il n'était pas souhaitable de créer une polémique avec l'État, à quelques jours de la Journée sans voiture, alors que le plan Vigipirate est indispensable.

M. FÉRAUD et les membres de son groupe partagent la demande des Verts pour que la Journée sans voiture soit réellement déployée l'an prochain. Aussi, ils voteront ce vœu.

Mme DUVERLY prend la défense des commerçants venant travailler à Paris et stationnant leur voiture devant chez eux et sur des places de parking. Il faudrait les prévenir. Si des places de parking sont réquisitionnées, ils doivent être informés à l'avance.

M. FÉRAUD indique que s'il s'agit d'un véritable Paris sans voiture, il faut impliquer les Parisiens beaucoup plus en amont.

Le vœu du groupe Europe Écologie Les Verts est adopté à l'unanimité.

Vœu du groupe Europe Écologie Les Verts sur les repas végétariens dans les cantines – Mme VASA

Mme VASA rappelle que la Caisse des écoles réalise un travail considérable pour accroître la part des produits responsables à la cantine et elle a déjà mis en place les repas végétariens mensuels.

- Ce vœu propose à la Caisse des écoles d'étudier la possibilité de mettre en place plus fréquemment des menus végétariens. L'objectif est de se conformer à deux propositions :
 - l'une a été formulée dans le cadre du « plan Alimentation durable » de la ville de Paris.
 - La seconde a été portée par le conseil de Paris et elle propose un repas végétarien par semaine.En réalité, la Caisse des écoles du 10^e arrondissement propose davantage qu'un repas végétarien par mois toutefois, cela n'est pas officiel.
- Le vœu propose que la Caisse des écoles réalise une étude de faisabilité sur la mise en place d'une alternative aux plats carnés. Il ne s'agit pas seulement de remplacer la viande par un autre produit, mais d'apporter un ingrédient supplémentaire dans une entrée, par exemple, afin de respecter la qualité nutritionnelle du repas.
- Enfin, il s'agit de demander à la ville de Paris d'accompagner la Caisse des écoles dans ce travail.

M. ALGRAIN souligne l'intérêt de ce vœu qui rappelle l'engagement de la ville de Paris, avec les propositions du « Plan alimentation durable » de la ville, en relation avec la décision prise par le Conseil de Paris en juillet 2015.

Concernant la volonté d'améliorer les repas végétariens, il s'agit actuellement de plus d'un repas mensuel, même s'ils ne sont pas dénommés spécifiquement comme végétariens.

Dès que cela est possible dans le cadre de la préparation des menus, des sources alternatives sont recherchées et adoptées. Ainsi, la viande ne fait pas partie du menu le 17 et le 23 septembre. Un troisième menu aurait pu être encore amélioré, pour être entièrement végétarien. En octobre, trois repas de type végétarien sont prévus.

Il est important d'accentuer les efforts déployés de manière collective, avec la commission des menus. Il ne sera pas possible de modifier les menus du mois d'octobre, car ils sont déjà programmés. Toutefois, M. ALGRAIN invite les personnes à s'exprimer à l'occasion de la réunion de la commission du 5 octobre 2015, de manière à poursuivre l'effort engagé.

M. ALGRAIN invite à être extrêmement attentif et prudent sur le projet de proposer une alternative entre un repas « végétarien » et un repas « carné » : en effet l'organisation de la Caisse des écoles de l'arrondissement ne peut pas faire face à cette alternative qui présente par ailleurs un risque : hormis dans le cadre d'une déclaration préalable sur le choix du repas, le fait de proposer cette alternative représente une porte ouverte au gaspillage contre lequel une lutte importante est menée. Même si des plats permettant cette alternative ont été identifiés, avec les fournisseurs et les prestataires, il faut continuer à travailler avec eux sur

d'autres propositions, de manière à éviter que les mêmes plats soient systématiquement présentés. Il est indispensable de disposer des moyens humains requis pour proposer cette alternative entre deux types de plats.

Mme TOURTE déclare que le groupe communiste votera ce vœu cependant, il semble important de veiller à utiliser les produits issus des circuits courts. Or, le vœu n'en fait pas mention.

Le vœu fait référence à certains arrondissements pour lesquels les repas sont livrés, contrairement au 10^e arrondissement. Ces repas proviennent généralement de centres de production privés qui s'approvisionnent au moins cher, avec des produits issus d'exploitations industrielles localisées notamment au sud de l'Espagne, au Maroc et dans d'anciens pays de l'Est, où des investisseurs privés ont acquis des exploitations de plusieurs milliers d'hectares. Faire venir des produits de si loin ne permet pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aussi, il semble important de réfléchir à la mise en place de circuits courts.

Mme CORDEBARD signale que le sens général du vœu est d'atteindre les objectifs du Plan Alimentation Durable de la ville de Paris. Cela exige une réforme en profondeur des modes d'approvisionnement des différentes caisses des écoles et une rationalisation de l'achat, pour développer les circuits courts et permettre aux producteurs de se positionner au niveau du besoin de la Ville pour certains produits. Aussi, Mme CORDEBARD s'inscrit dans ce sens général. Toutefois, en termes méthodologiques, la démarche doit être plus globale.

Mme VASA partage ces remarques et la Caisse des écoles opère un travail important en termes d'approvisionnement en produits responsables. En réduisant la part des produits carnés, cela permet de réduire les coûts et d'utiliser les sommes disponibles pour accroître la part des produits responsables dans les menus.

M. FÉRAUD remercie le groupe Europe Écologie Les Verts d'avoir accepté de faire évoluer son vœu de manière à prendre en compte la situation spécifique et favorable, par rapport à la moyenne parisienne, de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement. Il salue le fait que les propositions offertes ouvrent un chemin qui permet d'avancer de manière réaliste.

Le vœu du groupe Europe Écologie Les Verts est adopté (deux abstentions).

Vœu du groupe communiste Front de gauche sur les aides à la pierre – M. BASSINO

M. BASSINO déclare que ce vœu concerne les aides apportées par l'État à la construction de logements. Comme dans de nombreux domaines, le désengagement de l'État se confirme, notamment dans l'aide à la pierre dont la ville a fait sa priorité depuis 2001.

Par ce vœu, il s'agit de demander au Conseil de Paris de rappeler à l'État qu'il doit honorer ses engagements, à hauteur de 70 M€, comme cela avait été prévu initialement. L'aide à la pierre, qui représente uniquement 0,1 % du budget de l'État, doit être significativement revalorisée, de manière à relancer ce secteur et à permettre aux personnes ayant besoin d'un logement d'en bénéficier.

M. Paul SIMONDON signale que la majorité municipale partage les objectifs très importants sur le plan des créations de logements. Pour cela, il ne faut pas de désengagement de l'État. De ce fait, la majorité municipale partage la préoccupation du groupe communiste.

M. FÉRAUD ajoute que la majorité participe à cette interpellation du gouvernement sur le financement du logement.

Le vœu du groupe communiste est adopté à l'unanimité.

Vœu du groupe communiste Front de gauche sur le travail dominical et nocturne – M. LE RESTE

M. LE RESTE déclare que ce vœu représente une réponse à la transmission du projet de décret d'Emmanuel MACRON sur le travail du dimanche et de nuit adressé aux organisations syndicales et à la Ville de Paris, qui doivent remettre leur avis le lendemain de ce jour, pour les zones touristiques internationales et avant le 15 octobre prochain, pour l'ouverture des commerces le dimanche dans les gares parisiennes.

M. LE RESTE estime qu'un mépris de la représentation nationale a prévalu. Il en est de même concernant la démocratie. En effet, M. MACRON a utilisé à trois reprises l'article 49.3 de la Constitution à l'Assemblée nationale pour imposer son texte.

À la suite de ce « coup d'État parlementaire », M. MACRON récidive dans la capitale, ignorant les délibérations du Conseil de Paris, notamment celle de février dernier, prolongeant l'excellent travail de la mission d'information et d'évaluation.

M. MACRON souhaitait déroger au repos dominical uniquement dans les situations extrêmes, là où les touristes étrangers se trouvaient devant les portes closes le dimanche pour partir par « wagons entiers vers d'autres capitales concurrentes », comme cela a été entendu.

La réalité éclate aujourd'hui aux yeux de tous, au travers des textes réglementaires d'application : le Ministre de l'Économie souhaite la généralisation du travail le dimanche et la nuit dans le commerce. La quasi-totalité des gares parisiennes pourront ouvrir leurs magasins le dimanche et pas seulement celles qui connaissent un trafic international important.

Les zones où les touristes s'égareront rarement s'apprêtent donc à devenir des zones touristiques internationales, incluant tous les centres commerciaux de la capitale. Aussi, la loi Macron est un instrument de dérégulation du temps de travail au service des patrons des grandes enseignes commerciales.

Le vœu propose de s'opposer au texte qui déréglemente le travail du dimanche et de nuit pour signifier l'attachement des communistes aux jours de repos communs, à la santé des travailleurs et des travailleuses mise en cause par le travail de nuit.

Les communistes entendent préserver la diversité des enseignes commerciales et défendre le droit des riverains à des moments de tranquillité.

M. LE RESTE réaffirme que la dérégulation va encore affaiblir les toutes petites entreprises indépendantes du commerce de proximité qui contribuent à la spécificité de Paris.

Il propose d'évoquer l'interview parue ce jour dans un quotidien de la représentante de la droite parisienne, qui préfère travailler avec M. MACRON qu'avec la Maire de Paris sur ce sujet. En revanche, elle n'évoque jamais les conséquences sur les conditions de vie et de travail des salariés du commerce, avec cette perspective de généraliser le travail le dimanche et de nuit. Or, 80 % des salariés du commerce à Paris sont des femmes qui travaillent souvent en temps partiel imposé ; elles habitent en petite ou grande couronne aussi, elles sont contraintes d'emprunter les transports en commun.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET n'apporte aucun détail sur les conséquences envisageables pour les services de la ville de Paris de la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Aussi, le vœu, s'appuyant sur les délibérations adoptées en février dernier, entend que la municipalité du 10^e arrondissement réaffirme publiquement son refus de la généralisation du travail dominical et nocturne, en émettant un avis défavorable à la proposition de délimitation d'une zone touristique internationale place de la République.

Le vœu va être proposé dans chaque arrondissement et au Conseil de Paris. Aussi, il s'agit que ce dernier émette un avis défavorable à la proposition du gouvernement de délimiter des zones touristiques.

Il s'agit aussi que le Conseil de Paris émette un avis défavorable à la généralisation de l'ouverture dominicale des commerces dans les gares parisiennes, notamment la gare du Nord et la gare de l'Est et que la maire de Paris demande au gouvernement que ses représentants démocratiquement élus décident des dates et des périmètres d'ouverture le dimanche sur le territoire parisien.

M. BEAUSSILLON exprime son soutien à ce vœu. Il est, depuis le démarrage du projet, opposé à la loi Macron et à la manière dont elle est mise en œuvre, avec ses décrets d'application publiés au beau milieu de l'été, dans le déni de la démocratie locale. En effet ces décrets ont été élaborés sur mesure pour les grandes enseignes, en délimitant un nombre de zones touristiques bien supérieur à celui envisagé au sein de la mission d'information et d'évaluation. Cela est particulièrement flagrant dans le 10^e arrondissement, autour de la place de la République.

M. BEAUSSILLON s'oppose par principe à cette loi. Il persiste à croire que toute extension du travail dominical, particulièrement dans le commerce, n'est pas souhaitable. À ce sujet, il partage tous les arguments de fond présentés dans le vœu. Concernant le 10^e arrondissement, cette position vaut également sur la question des gares parisiennes.

Sur Paris, toutes les gares sont concernées par la loi, qu'elles soient internationales ou pas et qu'elles possèdent une affluence exceptionnelle ou pas.

Aussi, M. BEAUSSILLON souhaite que la mairie de Paris donne un avis défavorable à l'ensemble des décrets d'application proposés par le gouvernement. Par conséquent, il votera favorablement au vœu présenté par M. LE RESTE.

Mme DUVERLY est d'accord avec un grand nombre d'affirmations formulées dans le vœu, notamment sur la survie difficile, après l'adoption des mesures prévues, des petits commerçants, que la Ville de Paris s'attache à faire vivre, en dépensant d'importantes sommes d'argent, notamment avec les opérations Vital'Quartier et d'autres types d'aménagement.

L'inquiétude de Mme DUVERLY prévaut depuis déjà un certain temps, notamment au sujet des centres commerciaux implantés dans les gares. La gare du Nord compte 135 commerces, y compris les relais de presse. Il est difficile de s'opposer à cette évolution, car ce domaine privé relève des gares.

Mme DUVERLY ne va pas voter le vœu toutefois, elle est de tout cœur avec les éléments qui y figurent. Elle fait confiance au Maire du 10^e arrondissement et à la Maire de Paris pour agir auprès du gouvernement afin que des amendements soient votés et que les dispositions prévues ne soient pas votées.

Mme DUVERLY est attachée au repos dominical, à tous les aspects sociaux et familiaux qu'il comporte, notamment sur la situation des femmes et des enfants.

M. RAIFAUD exprime le soutien du groupe écologiste au vœu proposé par les communistes. Les centres commerciaux représentent une menace pour le commerce de proximité. Plus globalement, les écologistes croient au repos du dimanche pour chacun et à la possibilité de ne pas travailler et de ne pas acheter ce jour-là, dans le cadre d'un temps « non commerçant » à conserver dans l'existence.

M. FÉRAUD déclare que certains élus socialistes voteront favorablement au vœu et d'autres s'abstiendront. Pour sa part, M. FÉRAUD s'abstiendra ; en effet, l'arrondissement est peu concerné. L'inscription de la place de la République est un aveu du détournement du concept de zone touristique internationale : cette place comporte de grandes enseignes destinées aux Parisiens.

Il existe une véritable nuance sur la question des gares, notamment celle du Nord. La proposition de M. MACRON n'autorise pas cette nuance, car il estime que toutes les gares sont concernées, sans distinction aucune par rapport à leur caractère international ou pas, sans progressivité ni discussion avec les organisations syndicales de la SNCF, alors que celles-ci étaient inscrites dans le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) parisienne présidée par Bernard GAUDILLÈRE.

Les élus socialistes ne sont pas hostiles à certaines évolutions, qui ne concernent pas le 10^e arrondissement, hormis la gare du Nord.

M. FÉRAUD souhaite, en tant que président du groupe socialiste, prendre le temps, avant la tenue du Conseil de Paris, de mener des discussions avec l'exécutif et les groupes de la majorité.

Il estime que les élus parisiens ont été marginalisés (sans évoquer ici l'article 49. 3). Pour la première fois, un retour en arrière est effectué s'agissant de la décentralisation.

La Maire de Paris et le Conseil de Paris ont été privés de leur pouvoir d'appréciation basé pourtant sur leur connaissance de la ville, ce qui représente un recul de la décentralisation. Aussi, il n'est pas certain qu'il faille s'inscrire dans une logique de concertation avec le gouvernement. Il faut plutôt entamer le combat et prendre l'initiative de l'évaluation.

Aussi, M. FÉRAUD s'abstient avec bienveillance et il demande, par respect pour le travail engagé avec la SNCF, de développer un regard particulier concernant la gare du Nord. Il faut

permettre aux syndicats de la SNCF de participer à la consultation. S'il s'agit d'ouvrir des commerces pour restreindre le personnel SNCF en gare, rien n'aura été gagné en matière d'ambiance et de sécurité. Aussi, il est indispensable de présenter des garanties pour une présence humaine renforcée dans la gare.

Le vœu présenté par le groupe communiste Front de gauche est adopté (deux voix contre, huit abstentions et huit voix favorables).

Vœu sur les locations touristiques saisonnières – M. SIMONDON

M. SIMONDON déclare qu'il ne s'agit pas d'ouvrir un débat sur « l'uberisation » de l'économie, mais de cerner la nouvelle étape qui peut être ouverte dans la réglementation sur un phénomène récent et qui a pris une grande ampleur, s'agissant des locations touristiques temporaires.

Les pouvoirs publics ont eu besoin de temps pour comprendre ce phénomène et s'adapter. Les règles existent et elles sont désormais claires. Pour un locataire, il n'est pas possible d'organiser une location de ce type, car cela représenterait une sous-location. Pour les propriétaires de résidence principale, il est possible de s'organiser pour y procéder, à partir du moment où la résidence principale est constatée aussi, la location ne peut pas dépasser quatre mois par an.

Dans ce cadre, ces dispositions ne retirent rien au parc de logements parisien et elles complètent de manière intéressante l'offre hôtelière de Paris pour les touristes dotés d'un budget modeste et pour les familles.

Pour les résidences secondaires, il est maintenant nécessaire de demander l'autorisation à la Ville de Paris, lorsque l'on souhaite les convertir en location touristique temporaire. Pour recevoir cette autorisation, il faut absolument compenser la surface sortant du parc locatif par la transformation d'une surface identique ou doublée, selon les endroits.

La ville de Paris, en discutant avec la principale plate forme « Airbnb », a réalisé une avancée très importante : il s'agit en effet de la perception de la taxe de séjour à Paris.

Il est proposé de marquer cette avancée et d'étudier les orientations à venir. Il s'agirait de formuler la même demande aux autres plates formes de location touristique de percevoir la taxe de séjour et d'accroître la responsabilité de ces opérateurs intermédiaires de location afin de vérifier que la location est conforme à la réglementation. Ils peuvent à cet effet récupérer le document d'autorisation municipale.

Il s'agit aussi de favoriser l'information des copropriétés et des syndicats. Toutefois, de véritables questions doivent être étudiées avec la CNIL sur les changements d'usage autorisés.

La récolte de la taxe de séjour permet de cibler les contrôles et les campagnes d'information à destination des personnes utilisant ce type de dispositifs.

La ville a réalisé des campagnes de communication sur ce point et elle peut les relayer et les améliorer.

M. FÉRAUD souligne que le 10^e arrondissement est particulièrement concerné par ce sujet.

Il faut que la loi soit respectée, car l'accès au logement des Parisiens est en cause. Aussi, il est nécessaire que l'accord sur la taxe de séjour obtenu avec Airbnb représente une première étape.

M. BASSINO remercie M. SIMONDON, au nom du groupe communiste, pour sa proposition. Il va être nécessaire d'amplifier le travail déjà réalisé sur le sujet depuis le début de la mandature. En effet, le phénomène n'est pas prêt de s'atténuer.

Sur les autorisations et les compensations, il faut effectivement étudier avec la CNIL ce qu'il est possible de réaliser.

Concernant la vérification à partir de la récolte de la taxe de séjour, il faut prendre garde au fait que les éléments transmis à la ville ne concerneront pas les adresses des propriétaires, selon le décret de l'État, ce qui rend impossible tout contrôle. Si la proposition formulée devait être effective, il faudrait demander une modification du décret.

En premier lieu, il serait possible de demander l'application de l'article de la loi ALUR qui concerne cette partie, afin que toutes les plate formes de type Airbnb informent le loueur sur son obligation de déclarer la location. Actuellement, elles demandent simplement au loueur une déclaration sur l'honneur attestant que ce dernier remplit ses obligations, sans les lui rappeler. Aussi, certains loueurs méconnaissent les obligations auxquelles ils sont soumis.

La mise à jour de la rubrique sur Paris.fr a été normalement réalisée en août dernier.

M. BASSINO affirme que le groupe communiste votera favorablement à ce vœu, pour poursuivre le travail mené, afin que les loueurs procèdent dans le respect des habitants et de leurs obligations.

Mme DUVERLY observe le pourcentage croissant d'appartements loués dans un immeuble ou dans une copropriété. Il faudrait que le Ministère du Logement y réfléchisse, afin de pouvoir modifier les règlements de copropriété plus aisément pour placer à la charge des copropriétaires qui louent un plus grand nombre de tantièmes concernant la participation aux dépenses et aux charges.

Il n'est pas juste que le « bon père de famille » et celui qui loue son appartement tout au long de l'année payent les mêmes charges. Cela peut conduire à un alourdissement des dépenses pour les propriétaires qui ne sont pas riches, lorsque le propriétaire de locations saisonnières entraîne par exemple la majorité de l'immeuble à voter pour un ascenseur.

M. BASSINO rappelle que si un propriétaire procède à des locations saisonnières toute l'année, cela est interdit aussi, il faut le signaler cette situation aux services de la Ville. En effet, même si la délation n'est pas la pancée, le mépris des habitants et de ceux qui éprouvent des difficultés à se loger n'est pas supportable non plus et ce type de comportements doit être stoppé y compris, si besoin, par les contrôles de la Ville.

M. FÉRAUD fait observer que la plupart des dénonciations reçues sont liées à cette question de vie commune dans un immeuble parisien. Il propose de voter, sous réserve d'ôter la dernière phrase du vœu de M. SIMONDON.

Le vœu de M. SIMONDON est adopté (deux abstentions).

Objet : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du 15 juin 2015.

Projet de délibération : MA 1015133

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le compte rendu de la séance du lundi 15 juin 2015 est adopté.

Objet : Programme Local de Prévention des Déchets 2015 — Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.

Projet de délibération : 2015 DPE 72

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON déclare qu'il s'agit de valider les éléments retenus pour le 10^e arrondissement, dans le cadre d'un appel à projets pour le Programme Local de Prévention des Déchets :

- Accompagner À Toi Théâtre avec une subvention de 7 k€ pour un spectacle sur les déchets et la relation entre les hommes et leurs aliments.
- La régie de quartier souhaite organiser un village associatif sur la question des déchets, comme l'an dernier, d'où une subvention de 2,75 k€.

La délibération est adoptée.

Objet : Canal St Martin (10e). Dépôt d'une demande de permis de construire pour les travaux de reconstruction du pont Dieu.

Projet de délibération : 2015 DVD 183

Rapporteur : Paul SIMONDON

La délibération est adoptée.

Objet : Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.

Projet de délibération : 2015 DVD 201

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON déclare qu'il s'agit d'une consultation pour appel d'offres d'un marché à bons de commande sur tous les travaux d'enrobés bitumineux. Il est recensé deux lots, pour un montant total entre 4 et 17 M€

La délibération est adoptée.

Objet : Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Projet de délibération : 2015 DFA 90

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON rappelle que les poches de dissolution de gypse représentent un élément important dans le 10^e arrondissement. Il s'agit ici d'un marché à bons de commande sur la reconnaissance des sols. Le 10^e arrondissement relève du lot numéro 1 Paris Nord.

La délibération est adoptée.

Objet : Avenant n° 3 avec la SARL Éva Albarran relatif à la production déléguée de Nuit Blanche Paris de 2012 à 2015

Projet de délibération : 2015 DAC 297
--

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare que dans le cadre du budget participatif 2014 les Parisiens ont validé le projet « Les œuvres d'art investissent la rue » avec un budget de 3 M€, qui comporte quatre projets (dans les 17^e, 20^e, 10^e arrondissements et un quatrième lieu encore indéterminé).

Dans le 10^e arrondissement, il s'agit de pérenniser une œuvre d'art dans le cadre de la Nuit blanche, qui aura lieu le 3 octobre prochain. L'artiste est Leandro Erlich pour son œuvre « La maison qui fond » (titre provisoire), qui sera réalisée et installée devant le parvis de la gare du Nord. L'installation est en cours. Cet artiste confirmé avait déjà présenté en 2011 l'œuvre *Bâtiment* tout à fait remarquable.

Afin de permettre une telle installation, il convient d'autoriser la maire de Paris à signer un avenant au marché conclu avec la société Éva Albarran.

Mme TOURTE déclare que le groupe communiste votera contre, au regard du coût excessif du projet, alors que l'œuvre est éphémère.

M. FÉRAUD est surpris par ces propos, tenus par un représentant du groupe communiste, à propos d'une œuvre d'art.

M. ALGRAIN signale que l'œuvre d'art est pérenne, y compris si elle ne peut pas rester sur le parvis de la gare du Nord. Dans ce cas, l'œuvre serait déplacée dans un autre lieu.

Par ailleurs, cette œuvre s'inscrit dans un projet participatif. Les Parisiens se sont exprimés sur la possibilité d'investir sur ces quatre projets. De ce fait, le budget de 3 M€ représente le quart du montant global du projet « *Les œuvres d'art investissent la rue* ». Il faut rappeler que ce projet avait été fortement porté par les communistes. Aussi, M. ALGRAIN est surpris la position adoptée par le groupe communiste.

Mme TOURTE n'avait pas compris qu'il s'agissait d'une œuvre pérenne.

M. FÉRAUD rappelle que ce projet participatif permet d'installer des œuvres d'art dans les quartiers populaires. Aussi, il n'est pas souhaitable de voter contre ce projet.

Concernant la gare du Nord et ses alentours, des évolutions sont apportées (notamment sur le plan de circulation) et elles doivent rester modifiables en permanence, en fonction du résultat obtenu.

Une autre œuvre d'art sera financée par la SNCF sur le parvis de la gare du Nord.

Ces œuvres d'art s'inscrivent dans une logique de revalorisation de l'espace public devant la gare du Nord. Toutefois, si cela entraîne des difficultés d'usage, l'œuvre peut être déménagée dans un autre lieu à Paris.

La délibération est adoptée (cinq abstentions).

Objet : Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e)

Projet de délibération : 2015 DAC 416

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD signale que le Centre Communautaire de Paris, localisé rue La Fayette, déménagera d'ici la fin du mandat dans le 11^e arrondissement.

La subvention reste identique à celle de l'an dernier et elle reste relativement modeste, dans le cadre du budget global.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (228.000 euros) avenant et conventions avec 7 établissements cinématographiques et l'association la Maison du Film court (19e).

Projet de délibération : 2015 DAC 448

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la ville de Paris continue de soutenir les cinémas parisiens au travers des subventions de fonctionnement et d'investissements pour réaliser des travaux liés à l'accessibilité, la mise aux normes de sécurité ou de modernisation.

Un cinéma du 10^e arrondissement est concerné par cette délibération qui porte sur un montant de 228 k€. Il s'agit du cinéma l'Archipel, pour des travaux de rénovation des salles de projection et des salles pour le public, à hauteur de 10 k€.

Dans la globalité, le montant des travaux s'élève à 70,75 k€.

M. BOUSCARLE déclare qu'il votera favorablement sur cette subvention toutefois, il souhaite savoir si ces mises en accessibilité concernent uniquement des personnes à mobilité réduite ou si elles concernent également les personnes mal entendant ou sourdes en favorisant notamment des films français en version originale sous-titrée.

M. ALGRAIN ne peut pas répondre de manière immédiate à cette question toutefois, il promet de rechercher l'information demandée, afin de la transmettre à M. BOUSCARLE.

M. SIMONDON suggère de transmettre cette question au Conseil local du handicap afin d'opérer éventuellement un travail à ce sujet avec les cinémas de quartier.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (6.000 euros) à l'association Andes Diffusion (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 498

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'Andes Diffusion est implantée dans le 10^earrondissement, 27 rue de Chabrol, depuis 2009. On constate un réel engouement des riverains, avec 350 adhérents référencés dans l'association, notamment pour les ateliers culturels et sportifs proposés pour les enfants. Cette délibération concerne leur fête annuelle et multiculturelle de quartier, qui s'appelle la fête de mai, même si elle a lieu au mois de juin. Il s'agit de musique et d'art interculturels. La fête a déjà eu lieu, du 19 au 21 juin.

Il est toujours regrettable d'adopter une délibération après l'événement. Il faudra faire en sorte que l'an prochain, cette délibération soit votée en amont de la fête.

Au programme, il est recensé des ateliers, des expositions de Street Art, des spectacles, des animations, des jeux et des repas de quartier.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 k€ à cette association, avec 4 k€ au titre de l'enveloppe « Culture étrangère et intégration », 2 k€ sur proposition de la mairie du 10^e, en soutien aux projets culturels d'intérêt local.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris (10^e).

Projet de délibération : 2015 DAC 539

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare que la Fondation Institut kurde de Paris, présidée par Kendal Nezan, est reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de contribuer à l'intégration des immigrés kurdes dans leur société d'accueil et de sauvegarder et de diffuser la culture kurde.

L'Institut kurde possède et entretient la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental. La ville de Paris soutient depuis 2005 le travail de numérisation des œuvres.

Au conseil de mai dernier, une subvention de fonctionnement de 20 k€, au titre des cultures étrangères, avait été votée.

M. ALGRAIN avait déjà signalé à cette époque les difficultés financières de la fondation. Aussi, compte tenu notamment de subventions bloquées en provenance du Kurdistan irakien, en raison de la situation politique actuelle, il est proposé une deuxième subvention exceptionnelle de 30 k€ (15 k€ de la DAC et 15 k€ de la DGRI, la Délégation Générale aux Relations Internationales).

Une soirée de soutien à l'Institut kurde est prévue le 27 octobre 2015 à l'Hôtel de Ville.

M. FÉRAUD rappelle qu'il s'agit ici de la mise en œuvre d'un vœu adopté au Conseil de Paris, suite aux difficultés financières de l'Institut kurde.

Même si ces subventions ne résolvent pas à elles seules l'ensemble des difficultés financières de l'Institut kurde, elles témoignent de l'engagement de la Ville, en doublant la subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (8.800 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (10e) et conventions avec deux associations.

Projet de délibération : 2015 DASCO 68

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE indique qu'il s'agit de soutenir des projets réalisés dans les quartiers politique de la ville en direction des jeunes enfants. Les projets concernent l'aide à la scolarité, mais également des activités culturelles et créatives.

Il est proposé de soutenir :

- une action d'accompagnement à la lecture pour 2 k€ ;
- un projet de logiciel collaboratif en direction des 6 à 11 ans pour 1 k€ ;
- des actions d'écriture inventive et de sorties culturelles pour 1,5 k€ ;
- la création d'un livre numérique par l'association Lecture Jeunesse, pour 1,8 k€ ;
- les ateliers d'écriture numérique réalisés par Musique et Culture digitale pour 2,5 k€.

Pour soutenir ces cinq actions réalisées tout au long de l'année scolaire dans l'arrondissement, il est donc proposé une subvention de 8,8 k€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.

Projet de délibération : 2015 DASCO 119

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN donne lecture de cette délibération, qui a pour objectif de modifier les périmètres de recrutement des écoles de l'arrondissement pour la prochaine rentrée. Ce processus se prépare près d'un an à l'avance, pour des raisons d'organisation.

Les élèves sont scolarisés dans les écoles publiques en fonction de leur lieu d'habitation. À cette fin, un périmètre scolaire est défini pour chaque école par un ensemble de rues et de tronçons de rues.

Compte tenu de la diversité et de la taille des établissements, il peut exister une concordance systématique entre les périmètres maternels et élémentaires. À chaque fois que cela est possible, cet objectif est recherché, afin de limiter les déplacements des parents.

La campagne de modification des périmètres scolaires est ouverte chaque année au printemps. Dans le 10^e arrondissement, une commission, composée de directrices et de directeurs d'école, de représentants de parents d'élèves, mais également de l'Éducation Nationale, des inspecteurs et leurs représentants, est réunie, avec le concours du Bureau des Prévisions Scolaires de la DASCO.

Ces changements de périmètres scolaires font l'objet d'une large concertation et de nombreux critères sont pris en compte lors de ces modifications :

- la proximité de l'école par rapport au domicile ;
- l'harmonisation géographique entre les secteurs des écoles maternelles et élémentaires ;
- l'équilibre sociologique entre les établissements, ce qui représente dans le 10^e arrondissement un point important, auquel la mairie veille scrupuleusement ;
- la recherche de l'équilibre entre les effectifs des écoles ;

- l'utilisation optimale des locaux existants ;
- l'anticipation des variations d'effectifs en cas de livraison de logements.

Pour la rentrée 2016-2017, les conclusions sont les suivantes :

- Il est impératif de réduire le secteur de recrutement de l'école élémentaire Hôpital Saint Louis. Pour indication, la moyenne était, à la rentrée 2015, de 28,8 élèves par classe, ce qui représente un effectif élevé.
Cette réduction s'opérera au profit des écoles Claude Vellefaux et Parmentier. Ces deux écoles sont en Réseau d'Éducation Prioritaire. Claude Vellefaux réalise sa rentrée avec un effectif moyen de 23,2 élèves par classe et Parmentier avec un effectif moyen de 23,3 élèves par classe.
- Il est nécessaire d'améliorer la lisibilité des secteurs de certaines écoles élémentaires par des rééquilibrages. Cela est le cas du périmètre de l'école Martel qui enverra une partie de ses nouveaux élèves à l'école Chabrol, qui verra quant à elle ses périmètres se stabiliser.
L'école Récollets verra son périmètre augmenter, avec une moyenne de rentrée 2015 de 24,07 élèves par classe en école élémentaire et 24,6 élèves par classe en maternelle. Une harmonisation géographique sera réalisée avec le secteur de recrutement de la maternelle.

Ces modifications ont fait l'objet d'échanges avec l'ensemble de la communauté scolaire, en étroite collaboration avec les démographes du BPS de la DASCO.

M. FÉRAUD signale que ces évolutions annuelles permettent de parvenir à une carte scolaire cohérente, alors que les tensions démographiques restent fortes, notamment en élémentaire.

La délibération est adoptée.

Objet : Caisse des Écoles (10e) — Subvention (120.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Projet de délibération : 2015 DASCO 142

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit de voter une subvention en faveur de la Caisse des Écoles de l'arrondissement, afin d'améliorer ses services aux habitants du 10^e arrondissement, à ses usagers, mais aussi de mettre en avant la formation de ses personnels.

Le Conseil de Paris a voté en 2014 une réforme des financements alloués aux Caisses des Écoles pour la restauration scolaire et périscolaire, visant à sécuriser les relations financières entre la Ville de Paris et les Caisses et d'améliorer leurs prestations. Dans ce cadre, la ville participe aux dépenses de restauration, dans chaque arrondissement, par le biais d'une subvention unique, calculée sur la base du prix de revient réel de chaque Caisse.

Ces versements ont fait l'objet de délibérations votées en juin dernier au Conseil de Paris. En complément de cette subvention de restauration, la ville propose à chaque Caisse un contrat

d'objectifs pluriannuel individualisé visant à améliorer ses prestations alimentaires et à optimiser sa gestion.

Dans le cadre de ces améliorations, une partie de la subvention sera consacrée au développement de l'alimentation durable.

Sur les 120 k€, 88,421 k€ seront consacrés au développement de l'alimentation durable. Ce montant participera au financement des surcoûts liés au recours aux produits bio, au label rouge et à la pêche durable, conformément aux recommandations municipales relatives au Plan Climat et au Plan d'Alimentation Durable, qui fixe un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici la fin de la mandature, notamment 50 % d'alimentation durable servie dans la restauration collective municipale.

31 k€ seront consacrés à l'amélioration de la qualité du service et la formation du personnel de la Caisse des Écoles. 63 de ses agents sont concernés par des formations : formation du personnel de restauration scolaire, connaissances pratiques des métiers de cuisine, formation de sauveteurs-secouristes du travail, etc. Avec la titularisation de ces personnels, il s'agit de « déprécariser » ces métiers souvent sous-estimés.

M. ALGRAIN rappelle que la Caisse des Écoles du 10^e arrondissement a également entrepris de mettre en place un portail Famille, grâce auquel la dématérialisation des inscriptions, la facturation de la cantine et le paiement en ligne des factures faciliteront grandement le quotidien des parents.

Enfin, l'expérimentation de la collecte des bio déchets dans deux écoles de l'arrondissement sera mise en œuvre, à Parmentier et Récollets.

Aussi, les repas des enfants du 10^e arrondissement sont améliorés et les personnels de la Caisse des Écoles mieux formés. La vie des parents et des élèves est facilitée et le traitement des bio déchets progresse.

La convention porte sur la période 2015-2017 et elle sera révisée annuellement par voie d'avenants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (539.246 euros) à 88 associations porteuses de 120 emplois d'adultes relais et conventions avec 44 associations.

Projet de délibération : 2015 DDCT 76
--

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que cette délibération a pour objectif de renforcer le dispositif des contrats aidés Adultes Relais. L'État met à disposition de certaines associations des postes d'Adultes Relais. Cependant, les financements de l'État ne couvrent pas la totalité du coût d'un poste pour une association. Aussi, la ville de Paris a choisi de compléter la somme allouée par l'État.

Ce complément est indispensable pour les petites associations, qui disposent seulement d'un ou deux salariés en contrat aidé. Pour le 10^e arrondissement, il s'agit d'approuver une aide de la ville pour le financement de postes d'Adultes Relais dans huit structures.

L'an dernier, cette subvention avait été votée en novembre et il avait été demandé qu'elle soit votée plus tôt dans l'année, ce qui est le cas désormais et cela est apprécié.

M. LE RESTE souligne qu'il est satisfaisant de pouvoir à nouveau soutenir des postes d'Adultes Relais dans l'arrondissement, y compris pour des associations situées en quartier de veille active, conformément à l'engagement de l'État.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.

Projet de délibération : 2015 DDCT 83

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY rappelle que les états spéciaux d'arrondissement comprennent une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale.

La dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale et pour 2016, il est envisagé de procéder à leur répartition entre les arrondissements avec des modalités simplifiées identiques à celles mises en œuvre depuis 2009. Aussi, les règles prévalant l'an dernier sont conservées.

Comme l'an passé, les crédits destinés au Conseil des quartiers s'ajoutent à cette dotation. Ils représentant 3,306 k€ par conseil.

Concernant la dotation de gestion locale, la répartition entre les arrondissements des sommes inscrites au titre de la dotation de gestion locale s'effectue par accord entre les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris. En cas de désaccord entre le conseil municipal et le conseil d'arrondissement, des modalités de calcul des dotations de gestion locale des arrondissements sont précisées. Elles sont identiques à celles présentées l'an dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : États spéciaux d'arrondissement — Délibération-cadre — investissement 2016.

Projet de délibération : 2015 DDCT 84

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

Projet de délibération : 2015 DDCT 85

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY rappelle que depuis 2001, un processus de déconcentration et de décentralisation est mis en œuvre, afin d'améliorer le service public municipal et de le rapprocher des Parisiens.

Les arrondissements tiennent un rôle important en termes de reconnaissance des secteurs comme la petite enfance, l'éducation, la culture, le sport ou la vie associative.

Dès le 1^{er} janvier 2003, plus d'un millier d'équipements supplémentaires ont été inscrits à l'inventaire, ce qui a représenté une évolution quantitative très importante dans chaque arrondissement.

Depuis 2003, le changement concerne le fait de mentionner de manière supplémentaire les écoles maternelles élémentaires, les bibliothèques généralistes, les conservatoires, les jardins d'enfants, les maisons d'association ou les locaux associatifs.

Des conseils d'arrondissement ont une gestion directe d'un nombre important d'espaces verts, de jardinières de pleine terre et d'équipements sportifs.

Pour 2016, l'inscription d'équipements dont l'ouverture est prévue pour cette année a été mise en œuvre, en concertation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement.

L'adoption de cet inventaire des équipements de proximité représente un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (37.000 euros) à huit associations au titre de l'intégration et conventions avec cinq associations.

Projet de délibération : 2015 DDCT 102

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare qu'il s'agit de soutenir des actions en matière d'intégration. Une association, sur les huit concernées par cette délibération, est située dans le 10^e arrondissement. Il s'agit de ETM, mouvement d'entraide pour le tiers-monde et la coopération. L'objectif est de soutenir son action d'ateliers d'apprentissage du français en direction des femmes, avec une démarche d'apprentissage pratique, par des mises en situation et une visée professionnelle, pour un montant de 2 k€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (90.000 euros) et conventions avec six associations pour le financement de sept projets dans le cadre de l'appel à projets « parcours linguistiques à visée professionnelle ».

Projet de délibération : 2015 DDCT 105

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare que ce projet important vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle, notamment par un travail d'apprentissage de la langue. Seule la partie du projet financée par la DDCT est votée. L'autre volet départemental de la subvention est porté par la DASES et il sera présenté dans le cadre du Conseil de Paris.

De nombreuses actions seront réalisées dans le cadre de l'appel à projets « parcours linguistiques à visée professionnelle ». Elles concernent l'apprentissage de la langue, pour des salariés en insertion. Il s'agit d'actions de formation linguistique, accompagnées d'un travail global sur les outils de recherche d'emploi et de formations linguistiques associées à un travail

sur l'insertion professionnelle dans un champ particulier, notamment les services à la personne et la petite enfance, la mode, l'hôtellerie, la restauration et le bâtiment.

Dans le 10^e arrondissement, l'association ETM se voit proposer une subvention pour la mise en place de parcours linguistiques à visée professionnelle. Il s'agit d'une subvention de 30 k€, dont 20 k€ pour le projet « parcours connaissances de base, aptitudes professionnelles vers l'emploi du BTP, peintre, carreleurs de bas niveau » et 10 k€ pour le projet d'actions de pré qualification vers la formation et l'emploi des jeunes de bas niveau de l'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (102.200 euros) et conventions avec sept associations et deux bailleurs sociaux dans le cadre de la Politique de la Ville
--

Projet de délibération : 2015 DDCT 106

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare que cette subvention a pour objectif d'aider les associations à améliorer leurs locaux et leurs conditions d'accueil. Dans le 10^e arrondissement, il s'agit de soutenir deux projets importants : l'installation dans un nouveau local de l'association Espace universel et l'aide à des travaux d'accessibilité pour La Nouvelle Rôtisserie, restaurant associatif qui ouvrira ses portes en fin d'année.

Une subvention conséquente (de 50 k€) de la ville de Paris avait été votée en 2013, pour permettre d'aménager un local en restaurant associatif. Depuis lors, la réglementation en matière de normes d'accessibilité a évolué, ce qui implique des travaux supplémentaires, notamment pour une meilleure accessibilité des sanitaires.

Le montant supplémentaire de ces travaux est évalué à 8 k€. Il est proposé de soutenir la réalisation de ces travaux d'accessibilité à hauteur de 3 k€.

Suite aux échanges menés, la SIEMP a accepté de prendre en charge le reste des travaux d'accessibilité, soit 5 k€, ce qui représente une bonne nouvelle.

Concernant Espace universel, la délibération concerne une subvention qui permettra à l'association de s'installer dans un nouveau local, pour améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires et mener des échanges individuels dans un bureau.

En 2014, une subvention avait été votée afin de réaliser des travaux dans son local actuel. Ils n'ont pas pu être réalisés, compte tenu de problèmes d'infiltration d'eau. Il s'agit ici de ré allouer la subvention pour l'aménagement d'un nouveau local plus grand et de la compléter, pour en permettre l'aménagement complet.

Cet investissement initial permettra à terme à l'association de bénéficier d'un local plus agréable que le précédent, plus grand et au loyer moins onéreux, du fait d'un bail associatif.

À ce sujet, M. LE RESTE salue la disponibilité et la bonne volonté du bailleur social La Sablière pour faciliter l'installation d'une association dans ce local dans de bonnes conditions. Cela permettra à Espace Universel de développer des activités dans le futur jardin de l'Échiquier, situé derrière le local. Si la délibération est favorable, Espace Universel devrait pouvoir

intégrer ses nouveaux locaux avant la fin de l'année. Aussi, il est demandé de soutenir la subvention d'un montant de 10 k€.

M. FÉRAUD constate que ces deux projets évoluent de manière positive, grâce à l'implication des bailleurs et au travail mené par la mairie, les associations et les bailleurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (37.500 euros) et convention au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville

Projet de délibération : 2015 DDCT 114

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare qu'une seule action concerne le 10^e arrondissement ; il s'agit de l'activité d'animation réalisée par l'ATF. La semaine précédente, l'association a organisé des jeux d'échecs dans l'espace public. ATF participe activement aux fêtes « Ensemble, nous sommes le 10^e » et à la fête du canal. La subvention proposée s'élève à 1 k€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Marchés découverts alimentaires et biologiques — attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C

Projet de délibération : 2015 DDEEES 228

Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY rappelle que l'an dernier, il a été décidé de prolonger de dix mois les délégations de service public attribuées aux gestionnaires des marchés alimentaires découverts de la ville (dont le marché Alibert dans le 10^e arrondissement).

Ces dix mois ont permis à la ville et à la direction du développement économique de peaufiner les exigences pouvant être inscrites dans les conventions de délégation et d'en mesurer la faisabilité. Ils ont également permis aux candidats de se préparer à ces nouvelles demandes.

Il s'agit de leur demander d'améliorer la qualité du service, de gérer en respectant l'environnement, en renforçant le tri et la collecte des bio déchets, de renforcer la propreté, de favoriser les circuits courts dans le choix des commerçants, de changer les bâches, de renouveler les structures des marchés, de supprimer l'usage des sacs plastiques à usage unique et de mettre en place un service de livraison (3 €).

Ces dispositions concernent à Paris 72 marchés découverts alimentaires répartis dans tous les arrondissements, hormis le 3^e.

Ces marchés alimentaires ont été répartis en trois lots :

- Le lot A, avec les arrondissements suivants : 1^{er}, 2^e, 4^e, 6^e, 7^e et 10^e, 11^e, 19^e et 20^e ;
- Les lots B et C pour les autres arrondissements.

L'objectif est d'équilibrer les délégations sur le plan économique, en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité pour le gestionnaire attributaire de la délégation de service public.

La délibération permettra de basculer, le 1^{er} novembre 2015, aux nouvelles délégations de service public, dont la durée a été ramenée à quatre ans (au lieu de six). Cela permet à la ville d'adopter une meilleure réactivité et d'intégrer les exigences nouvelles.

La durée des délégations de service public est la suivante : du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2019.

Le détail de la procédure d'appels d'offres est précisé dans le dossier. Huit candidats se sont présentés pour les trois lots. Deux d'entre eux se sont désistés. Sur les quatre candidats restant en course, trois d'entre eux ont été retenus.

Un avis favorable à cette délibération permettra aux marchés d'entrer dans une démarche de progrès en termes de préservation de l'environnement, de sécurité et d'hygiène alimentaire. La qualité de service est également améliorée.

M. FÉRAUD souligne que le gestionnaire du marché découvert du 10^e arrondissement est conservé.

La délibération est adoptée (deux abstentions).

Objet : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020

<u>Projet de délibération : 2015 DEVE 123</u>
--

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué en conseil d'arrondissement en mars dernier. De nouvelles cartes du bruit routier de la ville de Paris ont été évoquées, ainsi qu'une mise en ligne sur le site de Paris.fr, avec une concertation autour du projet de PPBE.

Ce plan met en avant les bruits émergents, les bruits de courte durée et de forte intensité : les deux roues motorisées, les engins de collecte et de nettoyage, les sirènes des véhicules d'urgence et l'usage intempestif du klaxon.

D'autres sources de nuisance ont fait l'objet de contributions, parmi lesquelles la livraison, la vitesse, les bus, les pavés et les axes à forte circulation.

Les solutions recommandées sont les suivantes : la création de zones 30 et d'aménagements localisés limitant la vitesse et le trafic, le développement des deux roues motorisés électriques, le traitement du boulevard périphérique et la pose d'enrobés phoniques sur les axes routiers intra-muros. Certains de ces axes ont déjà fait l'objet de décisions.

Plus globalement, le PPBE recommande la mise en place d'une conférence à l'échelle métropolitaine (Grand Paris) à sa création au 1^{er} janvier 2016 sur le bruit dans l'environnement.

Des actions de sensibilisation de proximité sont prévues, ainsi que la mise en valeur de zones de tranquillité et de respiration sonore à l'intérieur de Paris.

Le développement d'alternatives aux modes de déplacements bruyants et polluants est prévu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (212.653 euros) et avenants à convention avec Estrelia pour ses activités d'accueil enfants parents (10e et 19e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 13

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle que l'association Estrelia gère trois établissements sur Paris, dont deux dans le 10^e arrondissement. Cette association réalise des actions de prévention, d'hébergement et d'accompagnement aux soins pour les futurs parents et leurs enfants.

Dans le 10^e arrondissement, l'association gère un centre d'accueil parents/enfants, dénommé Graine de famille au 8 rue Perdonnet et un accueil enfants/parents fonctionnant dans le cadre du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Il est proposé dans le cadre de la délibération de fixer pour l'année 2015 la subvention pour l'accueil des parents au 10 rue Perdonnet à 63 088 € et celle pour Graine de famille à 43 105 €. La subvention pour l'établissement localisé dans le 19^e arrondissement s'élève à 10 560 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (39.949 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les petits lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 73

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que l'association Les petits lardons gère une crèche parentale située au 20 rue des Écluses Saint-Martin, accueillant 24 enfants. En contrepartie de la subvention, il est proposé à l'association de remplir des objectifs en termes de taux d'occupation fixé (90 %) et de fréquentation (84 %).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (763.962 euros) et conventions avec l'association ENVOLUDIA (94 160, Saint-Mandé) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2015 DFPE 167

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE déclare qu'ENVOLUDIA est issu de deux associations travaillant avec des adultes et des enfants infirmes moteurs cérébraux et elle gère sur Paris trois établissements, dont l'un est situé dans le 10^e : il s'agit de la halte-garderie (capacité d'accueil de 22 enfants) dénommée Le Chalet, située dans la rue du Chalet, qui recevra une subvention de 254 583 €. Il est proposé que Le Chalet réponde aux objectifs suivants : un taux d'occupation de 84 % et un taux de fréquentation d'au moins 62 %.

M. BOUSCARLE déclare que le groupe républicain est très sensible au handicap et à la petite enfance. Aussi, il votera favorablement à cette délibération.

M. FÉRAUD souligne que le travail réalisé par l'association est de grande qualité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (958.604 euros) conventions et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2015 DFPE 171

Rapporteuse : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise qu'APATE gère notamment des structures d'accueil d'enfants porteurs de handicaps. Pour le 10^e arrondissement, APATE a intégré la crèche collective Mowgli située au 10 rue Dieu.

La convention d'objectifs arrive à échéance le 31 décembre 2016. Pour 2015, il est proposé deux conventions et trois avenants qui fixent la subvention pour chaque établissement. Pour la crèche Mowgli, la subvention est fixée à 120 393 €, avec l'objectif d'un taux d'occupation de 96 % et d'un taux de fréquentation d'au moins 82 %. Désormais, cette association intègre dans ses établissements des enfants porteurs de handicaps.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (635.301 euros) et avenants avec l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-La Fayette (6e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2015 DFPE 244

Rapporteuse : Dominique TOURTE

Mme TOURTE signale que l'un des trois établissements de l'association se situe dans le 10^e arrondissement, au 190 rue La Fayette, avec une capacité d'accueil de 16 places. L'association œuvre dans le domaine de la prévention des risques sociaux et la solidarité.

La convention d'objectif, de trois ans, arrive à échéance en décembre 2016. La subvention pour l'établissement situé dans le 10^e arrondissement s'élève à 146 193 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (7.150 euros) à trois associations pour leur action de soutien à la parentalité.

Projet de délibération : 2015 DFPE 400

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare que les actions concernées par cette délibération s'opèrent dans trois arrondissements, dont le 10^e, pour lequel il s'agit de soutenir le travail du Centre social Pari's des Faubourgs.

Parmi les activités menées par ce centre social, il faut noter les ateliers sociolinguistiques avec des activités pour les enfants, qui fonctionnent très bien. Ils permettent aussi à des femmes de bénéficier de cours de français, y compris lorsqu'elles n'ont pas la possibilité de faire garder

leurs enfants. Cela représente souvent un premier pas pour les familles vers les différentes activités proposées par le Centre social.

Pour soutenir ces actions, il est proposé une subvention de 2 k€ au Centre social Paris des Faubourgs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Amicale du Nid (10e).

Projet de délibération : 2015 DJS 53

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que l'Amicale du Nid est une association sportive, qui accompagne les personnes majeures ou mineures en situation (actuelle ou passé) ou en risque de prostitution. L'Amicale du Nid crée un atelier d'initiation au sport et à la relaxation, afin de pallier les violences et les angoisses. La mairie du 10^e met à disposition de cette association, à titre gracieux, une salle de danse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien — Marché de fournitures — Modalités de passation.

Projet de délibération : 2015 DJS 256

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON rappelle que cette délibération provient d'une précédente délibération et d'un vœu adopté il y a quelques mois dans le 10^e arrondissement, s'inscrivant dans la première édition du budget participatif (2014). Les Parisiens avaient voté pour certains projets, notamment celui intitulé « Sport urbain en liberté », prévoyant des installations en plein air dans Paris. Il avait été décidé de mettre en œuvre ce projet dans le 10^e arrondissement. Un lieu avait été identifié près du canal Saint-Martin. Désormais, les commandes publiques sont passées sur le matériel requis (agrès sportifs pour le 10^e arrondissement). Pour le premier lot, il s'agit de 1 M€ pour la ville de Paris, de 500 000 € pour le second lot et de 700 000 € pour le troisième lot.

M. BOUSCARLE souhaite savoir si les équipements sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

M. BEAUSSILLON indique que l'administration, chargée de mettre en œuvre le projet, va prendre en compte autant que possible la question du handicap sur les équipements. M. BEAUSSILLON promet de faire en sorte que ces équipements soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

M. FÉRAUD se réjouit que dans le cadre du budget participatif, il soit possible d'installer dans le 10^e arrondissement l'un des projets envisagés, alors que l'espace public est contraint. La municipalité veillera autant que possible à la dimension d'accessibilité évoquée ci-dessus. Tous

les appareils ne peuvent pas forcément être accessibles à tous types de handicaps toutefois, l'entrée du jardin est de plain-pied.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e).

Projet de délibération : 2015 DJS 276

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON déclare que l'association Strata'j'm concerne le 10^e arrondissement, car elle réalise des activités hors les murs, notamment sur la place Raoul-Follereau. Son activité principale consiste à travailler avec les jeunes de 13 à 30 ans dans l'animation par le jeu et la responsabilisation des jeunes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4.000 euros) à l'association AIRES 10.

Projet de délibération : 2015 DJS 300

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE rappelle que tout au long de l'année, le centre social AIRES 10 fait vivre la place du Buisson Saint-Louis avec des animations au profit de tous les habitants du quartier. Pour accentuer la valorisation de la place du Buisson Saint-Louis, un projet d'aménagement est en cours, avec une peinture au sol et une boîte à tout faire. Ces nouvelles installations, qui ont pris du retard, devraient voir le jour à l'automne. Elles sont réalisées en lien avec le centre AIRES 10 qui se saisira de ces outils pour développer ses animations, qui ont un impact très positif sur le quartier. L'aménagement de la place n'est donc pas abandonné.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'association Musiques et Cultures Digitales (10e).

Projet de délibération : 2015 DJS 301

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare que la délibération propose de soutenir un projet de l'association Musiques et Cultures Digitales. Il s'agit d'une action réalisée sur un temps long (huit mois au cours de l'année scolaire). Quinze ateliers de formation technique de montage et de reportage vidéo sont proposés à des jeunes de 10 à 13 ans. Ce projet est réalisé en lien avec le centre social AIRES 10 et il vise à former les jeunes d'un point de vue technique et à les conduire à travailler sur l'image du quartier de la Grange aux Belles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (2.000 euros) à l'association Racing Club Paris (10e)

Projet de délibération : 2015 DJS 315

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON rappelle que le Racing Club de Paris est le plus important club de football du 10^e arrondissement, filleul du PSG et travaillant avec un grand nombre de jeunes de l'arrondissement (260 licenciés à la dernière saison).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3^e, 4^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e et 20^e arrondissements

Projet de délibération : 2015 DLH 156

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que ce programme de conventionnement concerne 139 logements dans le 10^e arrondissement. Les logements concernés se situent :

- 185 quai de Valmy ;
- 42 rue de Lancry ;
- 53 rue du Château d'eau ;
- 48 et 48 quarter rue du Faubourg Saint-Denis.

La répartition entre PLAI, PLUS et PLS est susceptible d'évoluer légèrement, car les enquêtes menées auprès des habitants actuels ne sont pas achevées. L'objectif est d'accroître le nombre de PLAI et de PLUS, si les revenus des habitants le permettent, pour répondre aux objectifs fixés dans le plan local de l'habitat.

Mme VASA signale que sur cette délibération, comme pour la délibération suivante, deux bâtiments ne correspondent pas aux normes du Plan Climat, alors qu'il est important de mener des efforts sur l'isolation thermique du bâtiment.

M. BASSINO explique que les immeubles existent déjà et comme d'autres immeubles du parc social, ils ne répondent pas aux exigences du Plan Climat. Leur rénovation pourrait être envisageable toutefois, au regard de l'importance du parc de logement social, il n'est pas possible de procéder aux travaux dans tous les immeubles en même temps. Il est probable que dans quelques années, des votes pourront concerner la rénovation thermique pour plusieurs de ces immeubles.

M. FÉRAUD souligne qu'il n'existe aucun lien entre le conventionnement et des travaux. Le programme de conventionnement présenté ce jour concerne l'arrondissement de manière importante, avec des immeubles comprenant un grand nombre de logements. Aussi, son impact sur l'arrondissement sera important.

La délibération est adoptée (deux voix défavorables).

Objet : Réalisation, 41-47 rue de la Grange aux Belles – 1 rue des Écluses Saint Martin (10^e), d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH

Projet de délibération : 2015 DLH 182

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO indique qu'il s'agit du conventionnement d'un logement existant qui était dévolu à une association. Les logements étant rendus, Paris Habitat et la ville proposent de conventionner ce logement. Il faut rappeler que les délibérations de ce jour vont induire une baisse de loyer pour la majorité des personnes concernées par les logements conventionnés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (8.500 euros) et convention annuelle tripartite avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris (CAUE)

Projet de délibération : 2015 DLH 202

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON rappelle que le CAUE sensibilise le public aux problématiques d'urbanisme et d'architecture et qu'il tient des permanences dans les mairies d'arrondissement. Avec la subvention, il s'agit d'aider le CAUE à participer à l'organisation d'un concours pour des étudiants en architecture et urbanisme paysager sur le thème de la ville durable. Le concours aura lieu sur les sites du périmètre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat autour de la place de la République (OPAH DDEE, Développement Durable et Économie d'Énergie). Le 10^e arrondissement est concerné avec l'immeuble du 10-18 rue Bouchardon et les étudiants seront incités à réfléchir sur la végétalisation du toit de cet immeuble et les usages innovants qui pourront en être tirés. Cela fait écho avec l'un des projets soumis au vote du budget participatif sur le toit du marché Saint-Martin.

Cela répond aux objectifs de l'OPAH DDEE en termes pédagogiques. Un concours sera organisé et les lauréats seront exposés au pavillon de l'Arsenal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Création d'une résidence sociale 20 rue Bichat (10e) — Modification de la garantie de la ville (2.124.000 euros) demandée par Coallia Habitat pour 22 logements PLAI.

Projet de délibération : 2015 DLH 228

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle qu'il s'agit ici de modifications sur des projets déjà votés. La modification provient, pour la résidence rue Bichat, d'un léger surcoût et du retrait d'une partie du prêt employeur. Aussi, il faut modifier les garanties de la ville, afin d'être en accord avec les nouvelles modalités de financement. Il est demandé d'accorder de nouveau la garantie de la ville au prêt PLAI de 1,2 M€ et au prêt employeur abaissé de 1,4 M€ à 924 000 €.

La délibération est adoptée (deux abstentions).

Objet : Réalisation au 8, boulevard de Denain (10e) d'un programme de création de deux logements PLAI par Paris Habitat OPH

Projet de délibération : 2015 DLH 229

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO déclare que les deux locaux libérés peuvent être à nouveau accessibles pour le logement conventionné. L'un des deux logements dépendra du contingent de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Renouvellement des garanties par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP.

Projet de délibération : 2015 DLH 235

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO indique que les emprunts visent à construire des logements sociaux. Deux adresses sont concernées dans le 10^e arrondissement : le 179, rue Saint-Maur et le 4, rue Gustave Goublier. La SIEMP prévoit de livrer le premier logement social en avril prochain et le second en juin.

La délibération est adoptée (voix favorables et deux abstentions).

Objet : Médiathèque Françoise Sagan (10e) — Avenant au marché de travaux

Projet de délibération : 2015 DPA 54

Rapporteur : Bernard GAUDILLÈRE

M. GAUDILLÈRE déclare qu'il s'agit d'ajustements de prix dans le cadre de la construction d'un grand équipement. Le marché était évalué à 11,3 M€ en 2011 et les travaux se soldent par une dépense de 13 M€. Le total de la médiathèque a coûté aux finances de la ville 18 M€.

M. FÉRAUD constate que l'enveloppe qui avait été définie au début de la mandature précédente a été respectée et l'investissement représente une réussite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réhabilitation et extension du cinéma Le LOUXOR (10e) – Avenant 1 au marché de travaux, Lot 1 – Gros œuvre.

Projet de délibération : 2015 DPA 57

Rapporteur : Bernard GAUDILLÈRE

M. GAUDILLÈRE indique qu'il s'agit d'un marché de travaux estimé à 6,2 M€ en 2009. Au total, cette dépense a été de 7,1 M€. Pour Le LOUXOR, l'évaluation d'origine pour la totalité des travaux s'établissait à 29 M€ et le coût s'est achevé à 25 M€. Cette situation, fort rare, doit être soulignée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d’approbation des agendas d’accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.

Projet de délibération : 2015 DPA 82

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA indique qu’il s’agit de donner pouvoir à la Maire de Paris pour déposer en préfecture les demandes d’approbation des agendas d’accessibilité programmée et d’approuver le principe de réaliser ces agendas.

En 2005, la loi obligeait les établissements recevant du public ainsi que les aménagements de l’espace public à être universellement accessibles. Tous les aménagements n’ont pas été réalisés avant 2015, comme cela était pourtant prévu. Aussi, le système d’agenda permet à chaque établissement de proposer une programmation des travaux et des aménagements sur une période de trois, six ou neuf ans, selon la complexité du bâtiment ou du site.

Ce travail a démarré fin 2014, avec des délais courts et les services sont encore actuellement fortement mobilisés. Les agendas seront remis au conseil d’arrondissement de novembre prochain, après leur adoption au conseil parisien du 28 septembre 2015.

M. BOUSCARLE signale qu’un grand nombre d’associations s’opposent à ce report. Il souhaite disposer de la liste des ERP.

Mme VASA confirme qu’il est décevant que les travaux n’aient pas pu être réalisés à temps. Ad’AP permet d’être pragmatique et de progresser peu à peu.

Elle promet de fournir la liste des ERP et elle propose de travailler ensemble sur la liste des équipements qui doivent être concernés par l’accessibilité.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Objet : Subventions (9.700 euros) à 7 associations et conventions avec 3 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politiques de la ville.

Projet de délibération : 2015 DPP 16

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE déclare que cette délibération aurait dû être rapportée par Stéphane BRIBARD, absent ce jour. Les actions de prévention sont réalisées majoritairement dans les quartiers relevant de la nouvelle géographie prioritaire, en lien avec la réforme de la Politique de la ville.

Il ne faut pas oublier les quartiers de veille active, notamment le quartier des Portes, où il demeure important de continuer à financer les actions des clubs de prévention en direction des jeunes.

Concernant la délibération, une seule action est située dans le 10^e arrondissement : il s’agit d’un projet du CAMRES, en lien avec les éducateurs de rue de l’équipe Norway en direction des mineurs et des jeunes majeurs isolés. Ces actions se déroulent lors de petits déjeuners organisés par le CAMRES. Pour soutenir cette action, une subvention de 800 € est proposée.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Objet : Dénomination « place Simon Wiesenthal » (10e).

Projet de délibération : 2015 DU 135

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON indique que le Conseil de Paris a souhaité en 2006 qu'un lieu de Paris porte le nom de Simon Wiesenthal. Cette délibération propose que la portion de la rue Juliette-Dodu située entre la rue de Grange aux Belles et le début du jardin Juliette-Dodu porte ce nom.

Simon Wiesenthal est né en 1908 et il est de nationalité autrichienne. Il a suivi des études d'architecture et il a vécu en Pologne. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a été arrêté et il a connu plusieurs camps de travail et camps de concentration, jusqu'à sa sortie du camp de Mathausen, en mai 1945, libéré par les troupes américaines. Il prend part immédiatement à l'organisation de l'aide au retour des déportés et à la collecte d'éléments de preuves et de témoignages des rescapés et des déportés, avant d'organiser une traque des criminels nazis en fuite. Il a notamment aidé à l'arrestation d'Adolf Eichmann en fuite en Argentine et de directeurs de plusieurs camps d'extermination. Il a travaillé en Autriche à la dénazification de la vie politique. Simon Wiesenthal est décédé en 2005.

M. FÉRAUD précise que la place qui portera le nom de Simon Wiesenthal n'a pas de nom actuellement et elle est dénommée place Juliette-Dodu, sans que cela soit officiel.

M. RAIFAUD souscrit à la proposition formulée ci-dessus toutefois, il s'interroge sur le processus de dénomination des voix du 10^e arrondissement et plus largement de Paris, pour disposer de plusieurs propositions, qui pourraient faire l'objet de discussions avec les habitants. Il s'agirait d'un dialogue utile avec les habitants.

M. FÉRAUD indique qu'il faudra que chacun en discute avec son groupe au Conseil de Paris, car cette proposition ne reflète pas la position des conseillers de Paris et elle représenterait un profond changement au sein de la ville.

Plusieurs conseillers de Paris ont cité le nom d'un grand cinéaste kurde concernant le nom du jardin de la rue de l'Échiquier et la maire de Paris a répondu favorablement à l'Institut kurde de Paris et à Espace Universel, après des discussions menées avec les groupes de la majorité au Conseil de Paris, dans une symbolique de reconnaissance du peuple et de la culture kurde.

Il est important que le 10^e arrondissement reçoive des noms dits « prestigieux ».

Il faut que chacun soit porteur de propositions et la ville est à l'écoute, lorsqu'il s'agit de jardins et d'équipements. Aussi, M. FÉRAUD invite chacun à formuler des propositions sur les équipements à livrer ou les jardins qui ne portent pas encore de noms.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Délimitation d'une parcelle 119 rue du Faubourg du Temple (10e)

Projet de délibération : 2015 DU 139

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON déclare qu'au 119 rue du Faubourg du Temple, sur une parcelle municipale, le Centre d'action sociale de la ville de Paris possède une résidence de logements pour les personnes âgées qui doit être entièrement réhabilitée. Il s'agit, dans le cadre de ces travaux, de clarifier la délimitation foncière entre le numéro 119 et le numéro 121 de la même rue. Habituellement, cette opération s'effectue avec des bornages physiques toutefois, comme les murs se touchent, il est nécessaire de procéder à une reconnaissance à l'amiable de la limite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Cession à Aximo de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7e, 10e, 14e, 15e et 17e)

Projet de délibération : 2015 DU 169

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON indique qu'il s'agit de la suite de la mise en place du droit de préemption urbain renforcé approuvé il y a quelques mois. La ville a pu acquérir des lots de copropriétés représentant sept logements au total, dont deux dans le 10^e arrondissement dans l'immeuble du 236 rue du Faubourg Saint-Martin. Il s'agit de confier ces sept logements au bailleur social Aximo (filiale de Paris Habitat) qui mènera une gestion en diffus.

La délibération est adoptée (deux voix défavorables).

Objet : Subventions (20.000 euros) à 7 associations pour la prévention, la mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains ; la défense des droits des femmes, la promotion des actions d'éducation.

Projet de délibération : 2015 SG 5

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY précise que les sept associations concernées sont nationales ou parisiennes :

- Rupture : il s'agit de participer à la réflexion et à la rédaction d'un plaidoyer portant sur « Genres et climat » en vue de la conférence mondiale de décembre 2015 à Paris et d'une conférence sur ce thème le 28 novembre à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. La subvention s'élève à 4 k€.
- La Coordination française pour la marche mondiale des femmes réalise une action internationale tous les cinq ans avec comme slogan : « *Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous resterons en marche* ». Le projet est de mobiliser les Parisiennes pour la quatrième marche mondiale des femmes, en accueillant à Paris la caravane des femmes européennes. La subvention est de 4 k€.
- La CLEF (Coordination française pour le Lobby Européen des femmes). La subvention est de 3 k€ pour une contribution à deux projets : « Nous femmes citoyennes » et « Laïcité, émancipation des femmes, égalité femmes/hommes ».
- Le RAFIR (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées Réfugiées) organise des permanences téléphoniques.
- Les Amis de l'égalité ont créé un site d'information « 50/50 Magazine » et recevront une subvention de 2,5 k€.

- L'Atelier du regard (18^e arrondissement) mène une action sur l'égalité par le sport. « Le ballon d'or pour l'égalité » est un atelier de football mixte de promotion de l'égalité et de la mixité dans le sport. La subvention s'élève à 1,5 k€.
- CEAC 75 mène un projet intergénérationnel pour la santé des femmes et des jeunes en situation de vulnérabilité dans le 10^e arrondissement. La subvention est de 1 k€.

Mme TROSTIANSKY ne participe pas au vote, car elle est membre d'un conseil d'administration de l'une des associations ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées. Création d'un nouveau collège dans le 10^e.

Projet de délibération : MA 1015182

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare que cette délibération prolonge celle votée en mars dernier relative à la désignation des représentants au sein des conseils d'administration des collèges parisiens. Pour le collège Valmy, deux représentants titulaires et deux suppléants avaient été désignés, car cet établissement entrait dans la catégorie des collèges de plus de 600 élèves, en raison du rattachement de son annexe située au 21, rue de Sambre-et-Meuse.

Depuis la rentrée scolaire, l'annexe est devenue un collège à part entière : il s'agit du collège Françoise SELIGMANN, entrant dans la catégorie des collèges de moins de 600 élèves et il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant.

L'effectif du collège Valmy baisse de manière proportionnelle et change donc de catégorie (moins de 600 élèves), d'où une représentation réduite à un titulaire et à un suppléant.

Il est proposé que siègent au conseil d'administration du collège Valmy au nom du 10^e arrondissement les conseillers d'arrondissement suivants :

- Hélène DUVERLY comme titulaire ;
- Dominique TOURTE comme suppléante.

Pour le collège Françoise SELIGMANN :

- Éric ALGRAIN comme titulaire ;
- Léa VASA comme suppléante.

M. FÉRAUD se réjouit de la création d'un nouveau collège lors de cette rentrée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Commission extra municipale du commerce et de l'artisanat du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA 1015183

Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY affirme que la municipalité mène une politique de développement économique basée notamment sur l'aide à l'installation de créateurs ou de repreneurs d'entreprises commerciales et artisanales et par la mise à disposition de locaux, bâtis ou aménagés par les SEM de la ville de Paris. L'un des piliers de cette politique est la Semaest qui

concentre son action depuis 2008 au sein de deux zones. Elle installe des commerçants et des artisans dans des locaux dont elle a préempté la propriété des murs, grâce à un budget alloué par la ville de Paris ; elle rend compte de son action lors de la réunion du groupe de travail tous les 12 à 18 mois. Les autres sociétés d'économie mixte et autres bailleurs commercialisent des locaux de manière diffuse dans l'arrondissement, au rythme des livraisons d'ensembles immobiliers, bâtis ou rénovés ou lors des changements de locataires. Il a semblé utile de rendre compte de l'usage de ces locaux aux habitants. À cette fin, la commission extra municipale du commerce et de l'artisanat se réunira et partagera avec les participants le diagnostic économique et commercial élaboré par l'atelier parisien d'urbanisme et examinera les attributions de locaux réalisés dans les mois écoulés. Elle se réunira environ tous les 18 mois.

Conformément à la loi 2002-276, la durée de l'existence d'une commission consultative ne peut pas excéder celle du mandat municipal en cours. Aussi, il faut soumettre à l'approbation du conseil d'arrondissement la mise en place, la composition et les modalités de fonctionnement de cette commission extra municipale pour cette mandature, afin qu'elle mène les travaux dans un cadre juridique conforme aux textes en vigueur.

M. FÉRAUD rappelle que cette délibération correspond à l'engagement pris afin de disposer d'une commission extra municipale permettant d'associer les élus, les conseils de quartier et les associations à un suivi de l'activité commerciale, en prenant en compte l'expérience Stop monop et de mener une discussion collective.

M. RAIFAUD salue l'action d'Hélène DUVERLY pour la création de cette commission, qui sera utile dans l'arrondissement, afin de mener un dialogue constructif pour l'attribution de commerces ayant un impact important pour les habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement – 24 avenants à des conventions de délégation.

Projet de délibération : 2015 DVD 137
--

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON déclare que cette délibération concerne de nombreux avenants à des conventions avec des sociétés de gestion de parkings souterrains, avenants portant sur la mise en conformité des tarifs avec la nouvelle législation sur la tarification par quart d'heure. Pour le parking du 10^e arrondissement de Lariboisière (société Parc Auto Ambroise Paré), l'avenant concerne la mise en place de tarifs pour les véhicules de personnes à mobilité réduite, pour les deux roues motorisées, les vélos, ainsi que des tarifs à prix réduit pour les non résidents en stationnement de longue durée, les résidents de voisinage et les « petits rouleurs » (qui utilisent peu leur voiture).

M. BOUSCARLE rappelle que le terme de « modernisation » se traduit par une forte hausse des tarifs. En décembre dernier, l'augmentation des droits de stationnement était justifiée par la volonté de rendre le stationnement souterrain plus attractif. Cela n'est désormais plus le

cas. Les droits de stationnement servent de variables d'ajustement pour combler le déficit budgétaire.

La loi de mars 2014 relative à la consommation impose la généralisation de la tarification au quart d'heure. Les associations de consommateurs ont rapidement dénoncé le dérapage des prix dans les parkings, pour compenser le manque à gagner des concessionnaires.

La ville de Paris perçoit une redevance assise sur le chiffre d'affaires des concessionnaires. Elle ne souhaite pas voir sa manne (environ 40 M€/an) se tarir aussi, elle satisfait leur demande de hausse de tarifs. Les avenants portent le tarif de référence à 4,6 € en 2016. Ce prix peut être modulé par le concessionnaire (+ ou - 15 %).

En moyenne, la hausse des tarifs est de 15 %, avec une augmentation de 24 % pour certains parkings. Les prix de stationnement semblent donc être entrés dans une spirale inflationniste. Il faut craindre que l'an prochain, il soit demandé d'augmenter le prix en surface, afin que le stationnement en ouvrage soit à nouveau attractif.

M. FÉRAUD déclare qu'il existe un désaccord de fond entre le groupe Les Républicains et la majorité municipale. Cela prouve que la politique a bien des implications concrètes.

M. SIMONDON précise que si la tarification horaire augmente, elle va être fixée au quart d'heure. Aussi, pour une voiture stationnée trois quarts d'heure ou une heure et quart, le prix peut diminuer par rapport à l'ancienne tarification.

Dans les négociations menées, il a été prévu de fixer des tarifs spécifiques pour favoriser notamment les résidents du voisinage et les véhicules propres.

La délibération est adoptée (deux voix défavorables et trois abstentions).

Objet : Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection.

Projet de délibération : 2015 SG 61

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD rappelle que le plan de vidéo protection a été adopté en 2009 et mis en œuvre fin 2012. Il s'agit d'ajouter aux 1 144 caméras existantes 165 nouvelles caméras, avec pour objectifs :

- la gestion de l'ordre public et des manifestations ;
- la sécurisation de Paris et la lutte contre la délinquance ;
- la gestion de la circulation par la police, sur les grands axes et aux portes ;
- lutter contre la pollution de l'air par la mise en place des interdictions de circuler inscrites dans le plan de lutte contre la pollution de la ville (nouvel objectif).

Dans l'arrondissement, il s'agira de huit nouvelles caméras. M. FÉRAUD, en lien avec le commissaire, a demandé à modifier l'emplacement de certaines de ces caméras, pour tenir compte de la création de nouveaux lieux et de la réalité de la délinquance.

Il faut souligner que le déploiement de caméras ne sert à rien s'il n'est pas accompagné par la création d'effectifs pour pouvoir réagir aux images observées en temps réel, notamment sur les incivilités répétées dans l'espace public.

Le financement est partagé entre la Ville et la Préfecture de police, ce qui représente une différence, par rapport au plan de déploiement initial. Cela témoigne de la volonté de la ville d'investir dans le domaine de la sécurité. La ville aura elle-même accès aux images dont elle a besoin. Les habitants demandent toujours plus de caméras et M. FÉRAUD est d'accord. Toutefois, il ne faudrait pas qu'elles remplacent des policiers, car cela dégraderait la sécurité.

L'information doit être transparente sur l'implantation des nouvelles caméras.

M. RAIFAUD rappelle les fortes réserves des écologistes de Paris sur la question de la vidéosurveillance, ce qui se traduit par leur opposition à cette délibération. Avant d'envisager l'extension du dispositif, il aurait été nécessaire de disposer d'une évaluation plus précise que celle fournie dans le rapport. Le comité d'éthique a fourni son avis dans une commission du Conseil de Paris et il reconnaît que l'évaluation n'a été opérée que d'un point de vue policier.

La délibération est adoptée (6 voix défavorables).

La séance est levée à 23 h 20.